

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2015

Date de la convocation : 19 novembre 2015

Nombre de Conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Nombre de Conseillers municipaux qui ont pris part aux délibérations : 29

Président : Pascal CHARMOT, Maire

Membres présents à la séance : 29

Stéphane BENAYOUN, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Christine BOULAY, Marie-Odile BUSSON, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Isabelle CHARRIER, Corinne de LAVISON BERNARD, Alice de MALLIARD, Laurence du VERGER, Pauline FRANCOIS, Christine GARRIGOU, Eric GAUTIER, Guillaume GIRAUD, Anne-Claire HAENTJENS, Célia KAHOUADJI-MOUSLI, Christian LAFAYE, Guy LAURENT, Pierre MARTIN, Louis PALAZON, Katia PECHARD, Julien RANC, Corentin REMOND, Marie RIEUSSEC, Françoise ROUSSELOT, Claire SCHUTZ.

Membres absents donnant pouvoir : 3

Caroline ACQUAVIVA, donne pouvoir à Pauline FRANCOIS,
Matthieu GRISENDI, donne pouvoir à Guillaume GIRAUD,
Olivier PONCIN, donne pouvoir à Pierre MARTIN, arrivé à 19h32
François SINTES, donne pouvoir à Jacques BLANCHIN.

Membre absent : 1

Régis LABAUNE

Anaïs NADAROU, arrivée à 19h32

M. Guillaume GIRAUD, conseiller municipal délégué, est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Mme Katy PEUGET, Directrice Générale des Services, assiste au Conseil en application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

Il revient sur les évènements dramatiques et douloureux du 13 novembre dernier en rappelant qu'une minute de silence s'est tenue sur le parvis de l'hôtel de ville et propose à l'assemblée de renouveler cet hommage en mémoire aux 130 victimes et à leurs familles.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2015

Le compte rendu de la séance du 04 novembre 2015 n'a appelé aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité.

**2 – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PACTE DE COHERENCE METROPOLITAIN
VERSIONS DU 12/10/2015 (CONFERENCE METROPOLITAINE) ET DU 25/11/2015
AMENDEE**

La parole est donnée à Mme Alice de MALLIARD pour la présentation de ce point.

Les Conseillers municipaux ont tous été destinataires d'un courrier de la Métropole en date du 14 octobre 2015, auquel était joint le projet de Pacte de cohérence métropolitain proposé par la Présidence de la Métropole, adopté à la majorité par la Conférence Métropolitaine des Maires le 12 octobre 2015.

Ce document fixe le cadre des relations entre la Métropole et chacune des communes qui la compose.

Contenu

Le projet de Pacte de cohérence métropolitain rappelle dans un premier temps les valeurs qui sous-tendent les relations entre l'ensemble des communes et la Métropole de Lyon dans l'exercice de l'action publique (égalité, équité, responsabilité, innovation, bienveillance ...), **et la nécessaire solidarité** entre les territoires.

Il définit ensuite **la façon d'optimiser l'exercice des compétences entre la Métropole et les communes, et entre les communes elles-mêmes pour atteindre un équilibre entre attractivité du territoire et prise en compte de la proximité.**

Ce projet de pacte recense **21 propositions de coopérations possibles** entre les territoires et la Métropole dans différents champs de compétences comme le social, le nettoyage des espaces publics, le rapprochement des entreprises et des personnes en insertion, la prévention santé, la collecte sélective, la politique de la ville...

Calendrier

Selon le projet proposé par la Présidence de la Métropole, les communes devraient se positionner **entre janvier et mars 2016** sur tout ou partie des 21 propositions. Il s'agira pour elles de « manifester un intérêt » c'est-à-dire d'émettre le souhait « d'explorer une ou plusieurs des 21 propositions ».

Sur la base des propositions retenues ou non par la commune, **entre avril et septembre 2016**, la Métropole négociera avec chaque commune **un contrat territorial**. Les communes seront en droit de signer ou pas ce contrat suivant son contenu et ses modalités.

Ce projet de pacte doit être soumis à **l'avis des 59 Conseils municipaux courant novembre 2015**. Ils peuvent faire des propositions, soumettre une version amendée au vote des élus municipaux, prenant en compte ces différents éléments.

La commune de Tassin la Demi-Lune présente au vote des élus du Conseil Municipal un *projet modifié* du projet de Pacte de Cohérence Métropolitain dans le document joint au rapport.

Le projet initial adopté par la conférence territoriale du 12 octobre a été transmis préalablement à la convocation du Conseil Municipal. Aussi, pour cette raison, ce projet n'était pas joint à la convocation du présent Conseil Municipal mais, comme signalé dans la convocation, il était disponible auprès du secrétariat général de la Direction de l'Administration Générale.

PROPOSITION DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE : INTERVENTIONS DE MADAME A. DE MALLIARD ET DE MONSIEUR P. CHARMOT.

MME De MALLIARD :

1. « Nous souhaitons une rédaction courte, simple pour que le pacte donne les grandes directions générales sans imposer une architecture juridique trop forte. Globalement, c'était une sorte de constitution que nous souhaitions : un texte court, qui énonce des grands principes et un mode de fonctionnement.

Le texte proposé est tout l'inverse. Il est trop long, d'une densité telle que l'on trouve des redites, du verbiage et que finalement les lignes politiques directrices sont occultées par la mise en avant de l'organisation administrative. Pour cela, le groupe de la majorité municipale propose une forte simplification par la suppression pure et simple de nombreux développements.

2. La notion de maire est occultée. Si le maire est cité, on ne trouve aucun élément sur son rôle et sa définition. Cela interpelle sur l'organisation institutionnelle de la ville de Lyon et de la place des maires d'arrondissement. Et demain de manière identique sur la situation des maires délégués s'il y a fusion de communes.

Il faut garantir une expression des citoyens à travers leurs représentants et cela passe par l'organisation institutionnelle de base qu'est la commune et son représentant qu'est le maire.

3. Nous constatons l'absence d'orientations politiques sur l'organisation métropolitaine. Vers quelle construction métropolitaine veut-on aboutir ?

D'abord, la métropole ne prend pas beaucoup d'engagements concrets. Aucune référence à l'accompagnement financier tant cela paraît tabou dans le pacte.

Ensuite, on s'interroge sur la notion d'équité entre les communes alors que l'unité métropolitaine n'est pas clairement énoncée. La mise en œuvre des politiques va se faire par l'intermédiaire de 59 conventions négociées et signées individuellement avec chaque commune. Cela augure mal de la création d'une entité métropolitaine partagée par tous. Et l'on comprend bien dès aujourd'hui que si toutes les communes sont égales, elles le sont par catégorie !

M. CHARMOT :

« Le projet de Pacte de cohérence métropolitain est, de l'avis de ses concepteurs de la direction générale et de l'exécutif de la Métropole, un modèle de coopération et de gouvernance sans équivalent. Un modèle nouveau et ambitieux, aux dires de ses rédacteurs, dans lequel il s'agit de construire une nouvelle collectivité, la Métropole de Lyon, en déterminant avec 59 communes implantées sur son territoire à ce jour, un « *modus operandi* » original, originel, partagé, fondé sur une communauté de destin et le principe du contrat. En théorie du moins et en apparence seulement.

Inscrit dans la loi MAPTAM, censé être un outil concret au service des élus, ce projet de pacte recense 21 propositions de coopérations possibles, par délégation de compétences ou exercices articulés de celles-ci, entre les territoires et la Métropole.

À l'exposé des observations faites par Madame de Malliard, on peut craindre de la conception du pacte tel que validé par la conférence métropolitaine du 12 octobre, une réalité opérationnelle plus directive pour la commune, pour les communes, et plus cloisonnée dans l'accès aux ressources ; à la main des directions de Territoires ou centrales jouant le rôle de donneurs d'ordres dans la gestion des compétences et l'allocation des moyens.

Diverses tendances politiques de la Métropole ont souligné et continuent de souligner cette tendance centralisatrice du projet de Pacte de cohérence.

Tout n'est pas mauvais dans le projet de pacte, mais il en dit trop ou pas assez sur la fragilisation, voire l'occultation qui en découle, du rôle des communes et du Maire. D'où l'inquiétude, celles des Maires, en partie entretenue par le manque de temps de concertation dans l'élaboration du Pacte, de voir des politiques publiques impacter plus

ou moins fortement les communes et se concilier difficilement avec les particularités des villes que nous administrons en tant qu'élus de proximité.

Les Maires attendent un cadre général donnant des opportunités, des orientations et refusent le délitement institutionnalisé, voire programmé de leur pouvoir d'action dans une collectivité dirigiste ou ressentie comme telle, au travers du projet de pacte de cohérence.

Pourtant, ce qu'il faut réussir, c'est concilier les enjeux de chacun : Commune et Métropole. Et de définir le bon niveau, la bonne administration des missions et compétences, que nos collectivités, (communes et métropole), seules, entres-elles ou ensembles peuvent ou doivent assurer. C'est le défi à relever.

Un pacte de cohérence peut-il nous y aider ? Oui, s'il est construit dans un souci de respect des communes, de transparence de l'action publique et des moyens pour la conduire.

Un pacte de coopération véritable, mettrait les Maires au cœur de la décision et le Conseil de Métropole au centre des politiques à construire. En clair, il donnerait toujours la parole et la prédominance à la représentativité locale, issue légitimement du suffrage des urnes, ou bien encore au choix des communes d'appartenir à un territoire pertinent (CTM) et de donner mandat ou non pour agir en leur nom. Ce que ne sont pas les directions de territoires, ni les services centraux, ni les conseils de réflexion ou de développement et autres comités « Théodule ».

L'introduction du document validé le 12 octobre autoproclame le projet de pacte de cohérence comme l'alpha et l'oméga de la construction moderne, intelligente et aboutie d'une Métropole comme si tout autre modèle ou projet ne serait qu'inconséquent, ou devrait forcément suivre le schéma lyonnais. En réalité, cette construction institutionnelle nouvelle voulue par la loi ne sera que ce que nous en ferons et ne sera un modèle que si son mode de gouvernance en est le vecteur le plus dynamique. Bref, une gouvernance exemplaire. Hélas, elle tarde à être un exemple et ses premiers travers ont émaillé les décisions de l'exécutif, notamment via la hausse de la fiscalité de la Métropole.

Sur le processus lui-même, quelle suite à l'issue de notre vote et celui des 58 autres communes ?

Il faudra une restitution des avis des communes, au plus tard le 10 décembre date impérative et imposée par la Présidence de la Métropole. C'est aussi la date du vote définitif en séance du Conseil de Métropole. Drôle de façon d'ailleurs de démarrer le pacte en le faisant par l'injonction et dans l'urgence.

Les Communes auront ensuite à se positionner, à priori dans un délai de 3 mois, sur tout ou partie des 21 propositions recensées dans le projet de Pacte et contractualiseront ensuite avec la Métropole la façon dont les compétences seront articulées ou déléguées.

En synthèse des éléments du Projet de pacte de cohérence du 12 octobre de la Conférence Métropolitaine, il ressort les éléments suivants :

- les lignes politiques directrices sont occultées par la mise en avant de l'organisation administrative. Pour cela, il est proposé dans la version portée à l'ordre du jour du Conseil municipal de Tassin la Demi-Lune une forte simplification par la suppression pure et simple de nombreux développements.
- la notion de Maire est occultée, notamment son rôle et sa place dans l'organisation institutionnelle et partenariale de la Métropole, de la Conférence territoriale des Maires et de sa gouvernance via la prééminence du Président, ou bien encore dans des instances supra-communales de dialogue ou de concertation comme le Conseil de développement de la Métropole.
- l'absence d'orientations politiques sur l'organisation métropolitaine et la répartition des compétences et des moyens entre les territoires et les services centraux. La métropole prend peu d'engagements concrets dans l'accompagnement à la mise en œuvre des politiques publiques. Il n'est fait mention à aucune référence ni à l'accompagnement financier.

Il convient aussi de s'interroger sur la notion d'équité entre les communes alors que l'unité métropolitaine n'est pas clairement énoncée. La mise en œuvre des politiques va se faire par l'intermédiaire de 59 conventions négociées et signées individuellement avec chaque commune. Cela augure mal de la création d'une entité métropolitaine partagée par tous. Et l'on comprend bien dès aujourd'hui que si toutes les communes sont égales, elles le sont par catégorie.

Par ailleurs, on peut s'interroger également sur la réelle capacité ou disponibilité des directions de territoires et services centraux pour instruire toutes les conventions ou contrats spécifiques et particuliers qui viendront des 59 communes.

C'est ainsi que le Conseil Municipal de Tassin la Demi-Lune est appelé :

- à formuler les observations suivantes concernant le projet de Pacte de Cohérence métropolitain :

1- Les valeurs fondatrices doivent correspondre aux besoins d'organisation institutionnelle. Il ne s'agit pas d'une déclaration de bons sentiments. Pour cela il est demandé d'ajouter la notion de transparence qui est consubstantielle à la notion de confiance. La transparence doit permettre la mise en place de procédures garantissant le respect du débat démocratique que l'on doit garantir aux Maires.

2- Le pacte doit faire un choix clair sur l'organisation administrative de la Métropole. Elle doit être fondée sur la déconcentration que ce soit par la répartition territoriale des services métropolitains ou par l'intermédiaire des services communaux dans le cadre des conventions. Cela permet de se dégager du centralisme qui s'impose tout au long du pacte. En résumé, la Métropole dit, les directions de services centraux organisent et les communes exécutent. Cela préfigurerait-il de la disparition annoncée des communes ou de leur légitimité dans un pacte qui ne serait alors plus qu'un contrat de subordination ?

3- D'une manière générale la position des représentants élus doit être renforcée. Que ce soit le Maire dans les Conférences Territoriales des Maires (CTM) ou les conseillers métropolitains qui doivent pouvoir assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques métropolitaines.

Pour cela, il est proposé différentes évolutions comme la possibilité pour un Maire de faire débattre du périmètre du territoire de sa CTM.

A ce propos, il est regrettable et dommageable à l'esprit de co-construction et de collaboration que le périmètre des Conférences territoriales des Maires ait été lui aussi imposé sur les contours des anciennes Conférences locales des Maires alors que le futur territoire des circonscriptions électorales pour le renouvellement de l'assemblée métropolitaine en 2020 sera différent.

Il est proposé aussi de limiter le Conseil de Développement au rôle qui lui est confié dans les textes. Le participatif ne doit pas faire oublier que les citoyens expriment des choix tous les six ans, à travers leur vote, et que face à la démocratie participative, le plus efficace et le plus légitime reste la démocratie représentative.

4- Enfin, d'une manière générale et plus particulièrement dans le point 5 du pacte, le Conseil Municipal met en garde contre la "suradministration des relations politiques". Les procédures administratives formalisées par des conventions, des COPIL, des contrats, un comité d'engagement ne doivent pas faire oublier le pouvoir d'impulsion et de décision des élus. Le choix du politique doit être maintenu. Nous voulons que l'administration soit au service du politique et pas l'inverse. J'avais dit pour ma part, avant l'élection municipale, et je le rappelle plus encore désormais, que nous voulons « une Métropole au service de la ville et pas une ville au service de la Métropole.

Je vous remercie »

PROPOSITION DU GROUPE D'OPPOSITION MUNICIPALE « MIEUX VIVRE A TASSIN LA DEMI-LUNE » :

INTERVENTION MONSIEUR J .RANC

« L'article L3633-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la conférence métropolitaine des maires élabore un projet de pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole de Lyon et les communes membres. Un projet adopté dans un premier temps par ladite conférence à la majorité simple des maires, soumis ensuite pour avis aux 59 Conseils municipaux, puis définitivement arrêté par une délibération du Conseil de la Métropole.

Le 12 octobre 2015, après plusieurs semaines de débats entre les différents groupes politiques représentés à la Métropole de Lyon, une version 2 Ter du projet de pacte métropolitain a été adoptée et nous a été transmise.

Sur les 59 maires du territoire, seuls 14 se sont abstenus, tous membres du même groupe politique, au motif – légitime en démocratie par ailleurs - que certains de leurs amendements au texte n'ont pas été retenus.

Le 4 novembre dernier, notre Conseil municipal avait originellement pour point unique à l'ordre du jour, un avis à rendre sur le projet de pacte métropolitain. Mais ce conseil a

sans doute été « mal convoqué », puisqu'aussitôt arrivés en salle du Conseil, l'avis de notre assemblée sur le texte a été retiré de l'ordre du jour. Un revirement dû au fait que l'intention réelle de votre majorité n'était pas de rendre un avis sur le texte originel, mais bien sur une version amendée, ce qui n'était pas précisé dans notre convocation et aurait eu pour conséquence d'autoriser n'importe lequel d'entre nous à demander au Préfet de retoquer une délibération manifestement incohérente avec l'ordre du jour convenu.

Cette fois-ci, vous nous convoquez dans la légalité avec un intitulé de délibération détaillé, et ce pour rendre un avis sur 2 textes : la version du pacte du 12 octobre 2015 et une version amendée par vos soins.

Si la proposition d'amendements est en effet ouverte aux communes, reste que pour présenter une version amendée « au nom de la ville de Tassin la Demi-Lune », il aurait été préférable que tous les Conseillers municipaux de notre commune aient pu en débattre en amont de façon sereine, ce qui est loin d'être le cas, puisque les groupes minoritaires n'ont été invités à aucune discussion préalable. Nous n'avons eu connaissance de votre version amendée que depuis quelques jours, sous une forme qui ne rend pas aisée la comparaison entre les deux textes et ne nous permet pas de juger de la réelle pertinence de vos amendements.

Un travail totalement bâclé donc, qui ne ressemble ni à de la concertation, ni à de la consultation et qui ne peut susciter que de la consternation.

Vous le savez, notre groupe est composé d'élus légalistes qui estiment que lorsqu'une instance démocratique adopte un texte à une large majorité, le premier devoir des élus est de respecter cette expression, que la réglementation provienne du Parlement ou d'autres collectivités territoriales.

Or, le projet de pacte de ce 12 octobre a été adopté à une large majorité de 45 voix pour sur 59 maires de l'agglomération. Il nous paraît essentiel de conforter cet avis majoritaire, plutôt que de participer à une nouvelle opération de communication orchestrée de toute pièce par quelques élus qui, c'est un comble, ne se sont même pas opposés à ce texte, mais se sont simplement abstenus !

Car il s'agit bien d'une opération de communication, puisque vous vous focalisez à nouveau sur la partie émergée de l'iceberg. Le texte sur lequel nous devons rendre un avis ce soir n'est qu'un cadre global, fondamental certes, mais qui reste global. L'essentiel, vous le savez, à notre échelle, est plutôt le débat qui vient ensuite, celui qui va s'engager dès le 10 décembre où nous devons entrer dans le détail des compétences articulées entre la Métropole et notre commune. Nous ne disposerons alors que de 3 mois pour signifier à la Métropole quelles compétences nous souhaitons-lui déléguer ou nous voir déléguer par elle. Le véritable enjeu est donc là, et non sur ce pacte qui aurait dû être automatiquement validé par les communes suite à la majorité qu'il a recueillie auprès des maires.

Votre comportement sur ce dossier grand lyonnais comme sur d'autres pourrait ne pas nous inquiéter, mais à trop vous voir l'employer sur des sujets d'importance comme sur des dispositifs plus courants comme l'adoption de ce texte, vous risquez de conduire Tassin la Demi-Lune, si ce n'est déjà fait, à tout simplement ne plus être autant écoutée qu'auparavant, puisque cette attitude décrédibilise notre ville.

Vous préférez apparemment faire passer les intérêts de votre formation politique avant ceux de notre commune et par extension de ses habitants. Nous regrettons cette incapacité à ne pas distinguer ce qui tient de votre opinion personnelle et ce qui relève de l'intérêt général. C'est pourquoi vous n'obtiendrez pas notre soutien sur ce dossier, car

nous ne souhaitons pas contribuer à cette entreprise qui ne fait que mettre du plomb dans l'aile de notre ville.

Nous vous demandons donc de bien vouloir distinguer les deux votes sur les projets qui nous sont soumis ce soir, afin que soient consignés dans le procès-verbal de ce conseil un vote sur le projet de pacte et un second sur votre projet amendé. Et je suis sûr que vous comprendrez que le premier obtiendra notre approbation contrairement au second. »

PROPOSITION DU GROUPE D'OPPOSITION MUNICIPALE « POUR TASSIN EVIDEMMENT » :

INTERVENTION MONSIEUR P. MARTIN

« Monsieur le Maire,

Le projet proposé de pacte de Cohérence Métropolitain et les modifications que vous souhaitez y apporter ne vont, ni dans le sens d'une meilleure lisibilité par le citoyen des compétences de chaque collectivité territoriale, ni vers une nécessaire simplification du mille-feuille administratif.

Sur la forme, nous aurions souhaité la tenue d'une commission générale afin de pouvoir analyser les tenants et aboutissements d'un Pacte qui pourrait modifier en profondeur l'organisation administrative au sein de la Métropole. Il n'en est rien et nous ne pouvons que le regretter. A sa place, nous avons eu droit à un dernier Conseil Municipal vide de tout débat.

Vos propositions ne modifient pas en profondeur l'organisation des prérogatives administratives entre collectivités. Elles ne conduisent qu'à limiter voire évacuer les notions de solidarité, de citoyenneté et de concertation entre collectivités. Sans se lancer dans une analyse exhaustive des propositions de modifications, nous avons ainsi noté la suppression comme valeurs fondatrices de la lutte contre les exclusions et la prise en compte des personnes vulnérables. Vous supprimez un paragraphe sur la responsabilité dans l'usage des deniers publics. Si la valeur transparence que vous apportez dans votre texte nous paraît importante, il nous semble indispensable de conserver l'obligation de bon usage des deniers publics.

Fidèle à votre position, vous supprimez du texte initial toute notion de concertation citoyenne. Et, nous le regrettons. Dans une société où la valeur du politique semble se déliter, la participation de tous à l'élaboration des politiques publiques doit permettre une meilleure compréhension des choix des élus communaux et métropolitains.

Pour finir, le texte que vous proposez nous apparaît comme une relecture dogmatique du projet adopté par la Conférence Métropolitaine. Si nous approuvons la volonté de consolider le rôle du maire et des élus métropolitains de la commune, nous regrettons l'absence de propositions concrètes renforçant l'efficacité de la Métropole.

A ce titre, nous souhaitons soumettre au Conseil Municipal de ce soir trois propositions pragmatiques d'amendement qui semblent être de bon sens :

1. Afin de renforcer la lisibilité pour les citoyens, il est nécessaire que les limites des circonscriptions électorales (au nombre de 19 en 2020) et des 9 Conférences Territoriales des Maires (CTM) soient identiques. A défaut, on casserait le lien entre élus et territoires.

Modification proposée au paragraphe 2.3 point 1 en conséquence :

« Chaque Conférence Territoriale des maires réunit les maires de communes voisines selon un périmètre approuvé par délibération du Conseil de Métropole. Ce périmètre devra respecter les limites des circonscriptions électorales. »

2. La création d'un groupement de commandes entre la Métropole et les 59 communes serait nécessaire. Ce groupement de commandes pourrait permettre de réduire les budgets de fonctionnement de nos collectivités. Les communes étant libres, selon la nature des achats, d'utiliser ou non les services de ce groupement.

Modification proposée au paragraphe 5.1, rajout d'un dernier alinéa en fin de paragraphe en conséquence :

« Créer un groupement de commande entre la Métropole et les 59 communes la constituant, les communes étant libres, selon la nature des achats, d'utiliser ou non les services de ce groupement. »

3. Enfin, sur le territoire de la Métropole de Lyon, ce sont environ 27 000 agents (municipaux et métropolitains) qui travaillent quotidiennement au service de tous. Ce qui représente un budget au compte administratif 2013 des collectivités de près de 1,2Md€ (près de 35% des budgets de fonctionnement). Il serait raisonnable et nécessaire d'inscrire au présent pacte un engagement collectif des 59 communes et de la Métropole de ne pas augmenter globalement leurs effectifs au cours de ce mandat. L'objectif d'un tel engagement est de susciter des évolutions en profondeur de nos organisations afin d'alléger les lourdeurs de nos administrations, libérer les énergies et éliminer les doublons d'intervention source de lenteur et de surcoût.

Modification proposée au paragraphe 5.1, rajout d'un dernier alinéa en fin de paragraphe en conséquence :

« S'engager collectivement au niveau des 59 communes et de la Métropole à ne pas augmenter globalement les effectifs d'ici à 2020. »

Il nous est demandé ce soir de prononcer deux avis :

- Notre groupe donnera un avis défavorable sur le projet du 12 octobre 2015
- Sur la proposition que vous nous faites ce soir, notre groupe donnera un avis favorable sous réserve
 - (i) que les trois amendements que nous proposons soient votés par le Conseil Municipal et

- o (ii) que le paragraphe traitant de la responsabilité dans l'usage des deniers publics inscrit en paragraphe « 1.1 Des valeurs fondatrices » du projet du 12 octobre soit réintégré dans votre proposition.

Merci Monsieur le Maire »

- 1) **Le Conseil Municipal de Tassin la Demi-Lune, donne un avis défavorable sur le projet de Pacte de Cohérence Métropolitain de la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015, avec 30 voix contre et 3 voix pour (S. BENAYOUN, L. du VERGER, J.RANC.**
- 2) **Le Conseil Municipal de Tassin la Demi-Lune, donne un avis favorable sur le projet modifié de Pacte de cohérence métropolitain dans la version amendée jointe au rapport du conseil, avec 26 voix pour, 4 abstentions (C. de LAVISON BERNARD, P.MARTIN, O.PONCIN, F. ROUSSELOT) et 3 personnes qui ne participent pas au vote (S. BENAYOUN, L. du VERGER, J. RANC).**

En outre, il est pris acte des remarques et propositions formulées par les groupes municipaux d'opposition.

3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – VILLE ET ESPACE CULTUREL L'ATRIUM

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation au Maire de communes de 3 500 habitants et plus de présenter au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il reprend les éléments de contexte financier national, les principales mesures du Projet de Loi de Finances pour 2016, puis les grandes orientations retenues pour le budget 2016.

L'article L2312-1 du CGCT précise par ailleurs que « ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal ».

Afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la Loi, la délibération sur le DOB 2016 permettra de prendre acte de la tenue de ce débat.

Monsieur P. BERGERET donne une lecture synthétique du document D.O.B. 2016 joint à la convocation du Conseil Municipal.

- 1- **IL RAPPELLE LE CONTEXTE ECONOMIQUE PEU FAVORABLE AUX FINANCES PUBLIQUES.**

L'économie nationale reste encore fragile. Comptant sur une timide reprise de la croissance, mais surtout sur une réduction significative des dépenses, le gouvernement se donne l'objectif que le déficit public passe sous le seuil de 3 % du PIB en 2017. Pour réduire son déficit, l'Etat prévoit en effet une réduction de ses dépenses de 50 Mds d'€ entre 2014 et 2019. Pour cela, il prévoit notamment la poursuite de la réduction des dotations aux collectivités. Les collectivités territoriales sont étroitement associées à l'effort de redressement des comptes publics. À l'horizon 2017, la baisse des dotations atteindra au totale 11 Mds €, répartie sur 3 exercices budgétaires 2014-2017.

2- IL PRESENTE LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES (P.L.F.) 2016

Le P.L.F. 2016 s'inscrit pleinement dans le prolongement des dernières Lois de Finances. La poursuite de la baisse significative de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) accroît encore un peu plus les contraintes financières des collectivités locales.

-Pour la 2^{ème} année, un nouvel effort de 3,67 Mds d'euros est demandé aux collectivités (portant la baisse de la D.G.F. à 7,34 Mds d'euros par rapport à 2014). 1.45 Mds d'euros pour les communes.

-La répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) est identique à celui de l'année passée (au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales).

Il rappelle qu'un projet de réforme du mode de calcul de la D.G.F. est à l'étude pour une mise en œuvre en 2017 probablement. Cette révision est prévue au profit des communes « centres » et des communes rurales. Cette nouvelle dotation forfaitaire des communes, composée de 3 parts, aurait pour conséquence une perte significative de ressources pour la ville de Tassin La Demi-Lune. Entre la contribution au titre du redressement des finances publiques (environ 300 K€ par an entre 2015 et 2017) et la réforme de la DGF, la **dotations globale de fonctionnement de la commune devrait être divisée par plus de 2.**

Il indique que les dispositifs de péréquation sont à nouveau renforcés :

- suppression de la dotation nationale de péréquation (D.N.P.) au profit de la dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) et de la dotation de solidarité rurale (D.S.R.), dont les enveloppes sont abondées respectivement de 180 M€ et 117 M€. Cet abondement (297 M€) est financé par la baisse des compensations fiscales et l'écêtement de la dotation forfaitaire des communes.

Monsieur P. BERGERET fait remarquer que **la commune de Tassin La Demi-Lune contribue au renforcement de la péréquation, sans en bénéficier** car non éligible à la DSU et à la DSR.

-variation importante entre 2015 et 2016 du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Par ailleurs, il est prévu une indexation du volume F.P.I.C. à hauteur de 2 % des ressources fiscales en 2017.

Monsieur P. BERGERET indique que **la contribution demandée à la ville devrait poursuivre sa progression, pour s'établir à près de 200 K€** (contre 142 K€ en 2015 et 101 K€ en 2014).

3- IL PRESENTE LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES RETENUES POUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2016 ET SUIVANTS

Monsieur P. BERGERET expose les perspectives d'évolution des recettes sur 2016 :

Avec la baisse anticipée de plus de 300 K€ de la dotation globale de fonctionnement, la dynamique des recettes de fonctionnement de la commune est fortement remise en cause.

D'autres recettes seront aussi en baisse : les compensations fiscales, les produits de gestion courante,...

La collectivité peut toutefois compter sur :

- La croissance des ressources fiscales (dont une revalorisation forfaitaire des bases fiscales par l'Etat de 1 %), même si elle s'amointrit d'année en année,
- La hausse prévisionnelle de la taxe sur l'électricité,
- Le maintien des droits de mutation à titre onéreux (DMTO),
- La stabilité des reversements de la Métropole,
- Une légère progression des produits des tarifs issus des services municipaux (mise en place de nouvelles activités).

Monsieur P. BERGERET rappelle **la stabilité de la pression fiscale** :

« Conformément à nos engagements, nous maintenons stables les taux d'imposition communaux, dont le niveau est assez nettement inférieur à la moyenne des communes de même strate »

Il présente les taxes foncières et d'habitation des communes voisines à Tassin la Demi-Lune.

Monsieur P. BERGERET indique que **d'importants efforts sont prévus en fonctionnement en 2016** du fait :

- de nouvelles dépenses contraintes comme le prélèvement solidarité renouvellement urbain (SRU) ou le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- de charges de personnel dont l'évolution est maîtrisée (effectif constant), mais qui reste « naturellement » supérieure à l'inflation, en raison de décisions de l'Etat
- d'une facture énergétique dont la croissance est proche de l'inflation

Il rappelle qu'il est nécessaire de **faire des économies** sur les crédits de fonctionnement des services, à travers une amélioration des organisations et un renforcement de l'efficacité des actions.

Il fait une rapide présentation des dépenses de personnel de la Ville : au 17 novembre 2015 : 142 agents, pour une masse salariale de 6,7 M€ (en hausse prévisionnelle de 1,3 % par rapport à 2015). 7% de catégorie A, 16% de catégorie B et 77% de catégorie C.

En investissement, les dépenses (hors dette) devraient s'élever à près de **7 M€**. A l'entretien du patrimoine communal et aux provisions pour des acquisitions foncières, s'ajoutent les principaux projets suivants :

- ✓ *L'extension et la rénovation des écoles Prévert et Leclerc*
- ✓ *Les études pour la réalisation d'un groupe scolaire avenue Victor Hugo*
- ✓ *Le début des travaux du pôle petite enfance à Alai*
- ✓ *La couverture des terrains de tennis au stade du Sauze*
- ✓ *Les travaux d'aménagement de la maison des familles*
- ✓ *Les travaux pour mise en accessibilité des bâtiments (à Berlier Vincent notamment)*
- ✓ *Les travaux d'économie d'énergie (chaudière du stade Dubot pour l'année prochaine)*
- ✓ *L'aménagement de jeux d'enfants dans les parcs et jardins*
- ✓ *Le lancement d'une nouvelle phase de déploiement de la vidéo protection*
- ✓ *...*

Monsieur P. BERGERET rappelle qu'alors que les dotations versées par l'Etat sont en forte baisse, la commune réalise des efforts pour préserver les équilibres de la section de fonctionnement et maintenir à minima sa capacité d'autofinancement (C.A.F.).

Les projets seront financés grâce à cette C.A.F., par le FCTVA (plus de 900 K€) et les autres recettes d'investissement (dotation aux amortissements, subventions,...) et par un emprunt d'équilibre de près de 3 M€ (hors programme d'acquisitions foncières).

Monsieur P. BERGERET attire l'attention du Conseil Municipal sur les Budgets 2017 et 2018 :

« Avec la poursuite de la baisse de la DGF, **de nouveaux efforts seront nécessaires en fonctionnement** pour se donner les moyens de préserver notre capacité d'investissement. »

« Un effort sur la section de fonctionnement est la seule issue pour maximiser notre épargne nette et limiter le recours à l'emprunt. C'est le niveau de ce solde d'épargne qui conditionnera notre capacité d'investissement. »

Il rappelle le programme ambitieux d'investissement de la Ville entre 2016 et 2020 :

- ✓ La construction d'un Pôle Petite enfance à Alai
- ✓ L'extension des écoles Prévert et Leclerc

- ✓ La construction de la maison des familles
- ✓ La création d'un nouveau gymnase dans le quartier du bourg
- ✓ La transformation en synthétique du terrain du stade Dubot
- ✓ Les travaux du groupe scolaire Victor Hugo
- ✓ La création d'un dojo au stade du Sauze
- ✓ La création d'un nouveau pôle social
- ✓ Les acquisitions foncières

Il convient également de ne pas oublier le programme d'entretien annuel du patrimoine municipal, les acquisitions diverses (véhicules, informatique, matériel,...), les travaux de mise en accessibilité,... etc.

Monsieur P. BERGERET évoque l'endettement de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Fin 2015, l'endettement de la commune s'élèvera à 15,2 M€.

-Hors renégociation, deux emprunts ont été contractés en 2015 :

- ✓ 2 M€ auprès du Crédit Mutuel sur 20 ans au taux fixe de 1,75 % (pour l'école d'Alai)
- ✓ 1,6 M€ auprès de la Banque Postale sur 15 ans au taux fixe de 1,58 % (pour le foncier de l'école sur Victor Hugo)

-La Caisse des Dépôts et Consignations nous a également versé un emprunt (à taux zéro) de 430 K€ pour préfinancer le FCTVA. Il sera remboursé d'ici 2017.

Par ailleurs, une gestion active de la dette est assurée par la ville pour veiller à bénéficier des meilleures conditions possibles de financement. A ce titre, deux emprunts ont fait l'objet de renégociation en 2015 (sans pénalité de remboursement anticipé). La dette est diversifiée et sans risque car la Ville n'a pas contracté d'emprunt dit « toxique ».

Concernant le budget annexe de l'Espace culturel l'Atrium, il est équilibré par une subvention versée par le budget principal de la Ville. Cette subvention reste élevée. Les dépenses devraient être en légère diminution sur 2016 tandis que nous tablons sur la stabilité des recettes. La subvention d'équilibre devrait ainsi être en baisse, mais elle resterait tout de même importante (un peu plus de 500 K€).

Monsieur P. BERGERET rappelle que d'ici la fin du mandat, dans un contexte financier qui ne devrait pas s'améliorer, nos objectifs sont les suivants :

- ✓ Ne pas solliciter d'avantage le contribuable
- ✓ Recourir le moins possible à l'emprunt, tout au moins dans des proportions mesurées au regard de nos capacités financières (pour ne pas que notre ratio de désendettement soit supérieur à 8 ans, notre encours de dette ne doit pas dépasser 22-23 M€, soit une capacité d'emprunt annuel de l'ordre de 3 M€)

- ✓ Réaliser au quotidien des économies de gestion, pour se donner les moyens de financer de nouveaux projets

Suite à la présentation de M. BERGERET, M. le Maire laisse la parole à l'assemblée.

J. RANC : « Comme chaque année, nous devons subir – verbe choisi à dessein pour chacun d'entre nous apparemment - la présentation du DOB. Car encore une fois ce document, sensé présenter de façon liminaire les grands éléments financiers qui vont impacter le budget 2016 de notre collectivité et de façon plus approfondie les priorités d'investissements de la majorité, est une nouvelle et longue plainte qui vise à remettre la faute sur le voisin plutôt qu'à faire notre propre autocritique.

Bien entendu, nous ne pouvons que déplorer, comme l'an passé, la baisse des dotations de l'Etat annoncée dans le Projet de Loi de Finances Initial (PLFI) de 2016.

Cependant, nous ne souhaitons pas, comme vous le faites, crier avant d'avoir mal. L'an passé, vous annonciez déjà mois après mois une baisse catastrophique des dotations qui allait crescendo, dépassant presque les 300 000€. Une baisse des concours de l'Etat qui au final, s'est avérée être certes importante mais plutôt de l'ordre des 250 000€. Baisse qui en plus, a été compensée par nos recettes fiscales supérieures à ce qui était prévu, je ne reviendrai pas sur la démonstration mathématique faite à l'appui du compte-administratif. Nous verrons si cette situation se reproduit en 2016.

Nous regrettons votre manque de sincérité concernant ce que vous dénommez les « dépenses contraintes », qui à vous écouter, ne trouveraient leur origine que dans le cruel traitement que réserve l'Etat à Tassin la Demi-Lune. Et pourtant, s'agissant du prélèvement Solidarité Renouvellement Urbain (SRU), celui-ci ne pourrait s'avérer élevé que par votre faute, car nous le rappelons, cette « amende » est fonction de votre effort à construire du logement aidé, politique pour laquelle vous faites preuve de nombreuses réticences à appliquer la loi.

De la même façon, vous déplorez le fait que notre commune contribue de plus en plus au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour 142 000€ en 2015 contre 101 000€ en 2014, sans préciser dans le flot de vos critiques à l'encontre de l'Etat que ce dispositif a été créé en 2010 sous d'autres auspices nationaux.

Enfin, vous vous épanchez également sur les charges de personnel qui resteraient maîtrisées si en raison de décisions de l'Etat, elles ne coûtaient pas plus cher que prévu. Encore une fois, vous remettez la faute sur d'autres, en ne rappelant pas que c'est notre collectivité qui, en fonction des priorités définies par vous, par exemple, le doublement des effectifs de la police municipale ou le recrutement de postes de responsable adjoint des services ou de directeur de cabinet, décide de cette augmentation du nombre d'agents et donc de nos charges globales de personnels. On ne peut pas à la fois critiquer qu'un dispositif coûte, tout en contribuant en majeure partie à son augmentation. Quant à l'augmentation par l'Etat du régime des agents de catégorie C dont vous vous plaignez, au vu de la situation financière de ces derniers, cette mesure est plus que nécessaire.

Enfin, nous ne serions pas contraints de chercher toujours plus de recettes de fonctionnement, si vous ne cédiez pas d'abord, à la frénésie des études (415 000€ au BP de l'an dernier) et ensuite si vous tabliez uniquement sur des projets dont le coût est pleinement maîtrisé. Or, que ce soit la réalisation d'un groupe scolaire passant par l'achat des bureaux de l'Horloge pour plus d'1 million d'euro, aux travaux sur le stade Dubot pour

encore une fois 1 million d'euro, sans oublier les acquisitions foncières fort coûteuses à prévoir sur le quartier du carrefour Libération qui frôleraient les 7 millions, la revalorisation de nos dépenses reste de votre fait. Ces crédits nous le pensons pourraient être mieux fléchés.

Votre DOB ne fera pas l'objet de commentaires supplémentaires de la part de notre groupe. Cet exercice est certes obligatoire, mais nous le savons tous, la véritable volonté politique ne se dessine qu'au moment du vote du budget primitif. Rendez-vous est donc pris le 16 décembre pour en prendre connaissance. »

F.ROUSSELOT :

« Nous comprenons que les associations Tassilunoises seront une nouvelle fois mises à contribution en 2016. Si cette baisse devait se confirmer, nous ne cautionnerons pas cette approche simpliste de jeu à somme nulle où la baisse des dotations de l'Etat est transférée directement aux subventions versées à certaines associations. Quel choix politique de considérer les associations comme soupape budgétaire ? Quelle est la politique associative ? Quelle est la politique jeunesse ? A quoi servirait une politique sécuritaire avec le renforcement de la vidéo surveillance si elle n'est pas accompagnée d'un réel travail de prévention en concertation avec toutes les associations de la ville ?

M. le Maire nous vous exposons ces faits car nous avons été choqués d'entendre dire lors d'une commission que certaines associations boudaient.

Considérez-vous les associations comme des partenaires indispensables à la vie sociale de la commune ? Dans ce cas où est le projet construit avec les associations ?

Il y aura beaucoup de choses à dire lors du prochain conseil municipal. »

O. PONCIN : « Juste une petite question précise sur le gymnase du bourg. Vous prévoyez des travaux dès l'année prochaine. Vous avez voté des études pour 2015, est ce que vous pourriez nous préciser l'état d'avancement du projet ? Le contexte juridique avec l'institution St Joseph ? Le calendrier, le budget ? De quoi parle-t-on ?

Nous avons l'impression de découvrir quelque chose qui a l'air de se concrétiser dans les mois à venir. »

P. BERGERET : « Je ne voulais pas prendre la parole, M. le Maire, mais sur 2016 j'ai fait exprès de ne pas mentionner cette ligne, car c'est une erreur. Il n'y pas de travaux prévus au gymnase du bourg sur 2016, c'est une question de délai.

Maintenant M. Le Maire, je vous redonne la parole car c'est à vous de répondre à la question de M. Poncin. »

P. CHARMOT : « Tout de suite pour donner une échéance, le budget ne sera pas voté en décembre mais au conseil du 20 janvier 2016. Ceci pour plusieurs raisons.

Nous avons, comme vous l'a présenté Mr Bergeret, des éléments de contexte sur les finances publiques, telle la loi de finances 2016, qui ne sont pas encore finalisés. Nous avons appris seulement hier que la revalorisation des bases forfaitaires par l'Etat était de 1%. Ceci fait pourtant partie d'éléments forts de notre prévision et de notre examen pour ajuster le budget.

Il y a d'autres points de cette nature, comme de connaître si nous avons des évolutions sur la dotation globale de fonctionnement. La réforme a été repoussée à 2017 mais on imagine que tout n'est pas abandonné à ce jour. Nous avons connu l'année dernière un contexte qui nous a échaudés sur les décisions gouvernementales tardives et parfois contradictoires ou pas assez précises concernant la diminution de la dotation globale de fonctionnement. En nous donnant un peu plus de temps, j'espère que nous aurons des éléments plus aboutis pour finaliser notre prévision budgétaire.

Cela nous permettra aussi de poursuivre le dialogue et l'examen de certains aspects financiers pour lesquels nous sommes en partenariat ou en discussion avec différents acteurs, que ce soit les associations, établissements bancaires ou collectivités, pour savoir exactement comment la ville de Tassin la Demi-Lune peut se situer et jusqu'où nous pouvons aller.

Pour revenir sur les remarques que vous avez formulées. Vous disiez M. Ranc que l'on subit l'exercice. Oui, mais je crois que la ville le fait toujours avec beaucoup d'application et d'implication pour apporter à cette assemblée les éléments de contexte et d'analyse. Certes la Loi encore une fois nous le rappelle. Il nous semble nécessaire d'amener les points à votre connaissance dans les meilleures conditions possibles pour votre compréhension.

M. Ranc, je ne suis pas sûr que vous vous bonifiez à l'écoute des excellents développements de M. Bergeret. Mais j'ai confiance et je me dis que vous pouvez progresser.

Entre autre vous pourriez comprendre que si nous sommes vigilants en mettant des alertes fortes et que nous prévoyons des diminutions sur nos recettes, ce n'est pas uniquement parce que l'on veut crier plus fort que les autres, bien au contraire, mais simplement parce que tout ceci s'inscrit dans le temps et doit amener chacun à comprendre où se trouvent les enjeux.

Excusez-moi mais que l'on soit à 250 000 €, 280 000 € ou 300 000€ de perte de recettes de fonctionnement par la baisse de dotation globale de fonctionnement, je ne dis pas que ça s'équivaut mais au final quand même un peu et cela est très difficile.

Je pense que vous jugez avec un peu de légèreté l'importance que cela revêt aussi bien pour les agents municipaux qui travaillent tous les jours dans le souci de la maîtrise de la dépense, des économies à faire, que pour nos partenaires à qui nous disons qu'il faut aussi faire des efforts et bien sûr parmi eux il y a les associations, mais pas que...

Nous ne faisons pas porter cet effort exclusivement sur les associations, pour les sanctionner comme vous semblez le dire. Nous sommes des partenaires, oui. En ce sens, nous avons une politique associative, peut-être l'oublions nous, qui passe par bien d'autres aspects que seulement une subvention. Nous sommes partenaires grâce aux équipements que nous mettons à leur disposition, notamment dans le domaine sportif, tout comme d'autres projets d'équipement ont été réalisés en direction des associations comme par exemple la construction du pôle multi-associatif de l'Omega.

On ne peut pas dire que les associations ne soient pas prise en considération, hier comme aujourd'hui ou bien demain, dès lors que nous investissons pour l'avenir et sur la durée. Il y a aussi des mises à dispositions de locaux, de gratuité de salles. Quand on donne à une

association la possibilité pendant plusieurs jours, à l'Atrium, de faire des spectacles, fêtes, galas, manifestations, rendez-vous majeurs, parfois avec des participants de renommée internationale comme cela fût le cas cette année dans le domaine de la musique par exemple, tout ceci n'est pas neutre et c'est cela aussi la politique associative que nous menons. Tout cela ne se mesure pas uniquement en milliers d'euros de versement de subventions.

De la même manière, pour la politique jeunesse, il faut lire les compte-rendu des commissions ou y participer -mais on peut tous avoir parfois une impossibilité à y participer – pour constater que la politique jeunesse a été débattue et présentée lors d'une précédente commission animation, si je ne me trompe pas, tout comme la politique culturelle de la ville d'ailleurs. Je pense qu'il est intéressant de s'y rattacher, de la faire évoluer et sans doute de l'améliorer, mais elle existe.

Quant à savoir si nous prenons des décisions inconséquentes, au dire de certains, sur des projets d'importance sur la ville, notamment en matière foncière, je crois bien comprendre dans quelle situation se trouve la ville de Tassin la Demi-Lune et la réalité foncière de la commune. Le foncier à Tassin la Demi-Lune est très rare et quand il y a un foncier important comme celui du secteur du carrefour de la Libération et du terrain des Maraîchers à disposition, il faut alors mettre tous les moyens de notre côté pour en avoir la maîtrise totale et c'est le sens de notre politique. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas en discuter avec les interlocuteurs. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas chercher le meilleur équilibre et le meilleur coût pour la commune, mais en tout état de cause il ne faut rien céder sur les objectifs et les enjeux car c'est le seul foncier encore disponible dans un quartier voué à une évolution et une requalification. C'est un quartier qui attend un certain nombre de réponses en termes d'aménagement.

Je n'ai pas de baguette magique non plus. Quand nous avons à faire à des interlocuteurs qui veulent travailler avec nous et entendre les priorités de la commune, les enjeux pour la ville, alors on peut discuter utilement. Cela coûte de l'argent, c'est sûr. Nous l'avons fait avec l'acquisition récente des locaux avenue Victor Hugo, pour la future installation d'un groupe scolaire et nous prévoyons que cela soit aussi pour de l'accueil petite enfance. Dans cette logique, nous avons l'intention de mettre en œuvre sur le site Victor Hugo de l'accueil de loisirs sans hébergement. C'est un projet très important pour le quartier et pour la commune.

Vous connaissez tous les uns et les autres la chose publique, car vous avez été élus ou non auparavant, ou parce que vous travaillez dans des collectivités, êtes membres d'instance ou d'équipe d'exécutif, vous savez très bien que ce sont des choses complexes mais que l'on peut y parvenir dès lors que l'on a des interlocuteurs qui veulent bien travailler avec nous, discuter et avancer. Nous avons pu y parvenir sur le site de Victor Hugo. Cela va nous permettre d'avancer sur les grands objectifs et priorités de la commune, dont la réponse en termes d'équipements scolaires.

Sur la question du gymnase du bourg, effectivement M. Bergeret vous l'a bien dit, ce n'est pas la construction, nous n'en sommes pas là du tout, nous en sommes à la phase de discussion avec les propriétaires.

Il faut savoir si nous sommes d'accord sur les modalités d'acquisition, les contraintes administratives et juridiques. Une lettre d'intention a été envoyée par la ville de Tassin la Demi-Lune à l'association propriétaire du site, l'informant que nous voulions réaliser ce projet sur le secteur dans le cadre de notre schéma directeur d'équipement sportif. Cette intention a été bien reçue pour plusieurs raisons. D'abord parce que cela répond à une attente dans le quartier mais surtout aux besoins scolaires des établissements du secteur, en particulier de l'Institution St Joseph. On ne fait pas des gymnases uniquement pour le monde associatif le soir à partir de 17h. C'est aussi pour les scolaires et nous aimerions à ce titre renforcer la présence de nos écoles dans les équipements sportifs de la commune. Mme HAENTJENS la d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises.

Nous avons envoyé cette lettre d'intention et nous avons prochainement une réunion pour reparler du cadre juridique, confirmer la volonté de réaliser ce projet ensemble. Cela pourrait nécessiter d'inscrire des dispositions plus particulières au plan local d'urbanisme qui est en cours de révision car il faut prendre des décisions assez rapidement. La photo devrait être finalisée au printemps de l'année prochaine dans le cadre des grandes orientations du plan local de l'urbanisme et de l'habitat.

Petite parenthèse à ce sujet, des réunions publiques de quartier vont être mises en œuvre à partir de mi-décembre et jusque février pour évoquer ce sujet du PLUH.

Nous en sommes donc là. Nous n'avons pas encore défini le montant, l'enveloppe budgétaire. Ce sont des programmes pour lesquels on va chercher à faire du mieux possible avec l'économie de moyens nécessaire et la juste allocation de ressources pour maîtriser notre endettement et le coût de réalisation du projet. Aujourd'hui, un bâtiment public, on le voit sur les derniers projets réalisés, c'est de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros même si tous ne sont pas comparables par rapport à leur usage et leur destination.

L'Oméga, c'était de l'ordre de 4 millions et demi. L'école d'Alaï c'était 5 millions et demi. C'est ici de l'ordre de 3 à 4 millions. Il faut ajuster le tir par rapport à l'outil et aux équipements que l'on voudra mettre dedans. L'objectif étant que dans sa future réalisation il soit économiquement le plus intéressant pour la commune.

Enfin pour revenir sur le sujet du DOB, si la dotation globale de fonctionnement est à nouveau en diminution en 2016 (estimée à 300 000€ pour Tassin la Demi-Lune) et sachant que la collectivité devrait subir de nouvelles dépenses contraintes comme le prélèvement sur le SRU, par choix politique certes - nous n'avons pas voulu cette loi- lorsque l'on est à 25% d'obligation de logements sociaux au lieu de 20%, du jour au lendemain, l'impact financier est de fait bien plus important. Pour atteindre l'objectif de la loi SRU dans beaucoup de collectivités, ce n'est pas possible d'y parvenir au rythme auquel l'Etat l'exige. Les prélèvements faits sur les communes sont plus que démesurés et ne peuvent nous inciter à suivre la logique de toujours plus de constructions, de toujours plus de logements y compris de logements sociaux, dans les conditions attendues notamment par la Métropole.

Nous avons le prélèvement SRU, nous avons les décisions de l'Etat sur les charges de personnels,... il est donc indispensable de réaliser des économies pour maintenir notre niveau d'autofinancement. C'est ici que se trouve notre véritable enjeu, il n'est pas ailleurs.

Quand certains disent, que des baisses de dotations pourraient être compensées avec un bout de recette supplémentaire par ici et un bout de recette supplémentaire par-là, qu'a-t-on réglé ? Rien, absolument rien.

On a seulement évité de se retrouver avec un budget en déficit, c'est tout ce que l'on fait. Ce n'est sûrement pas ce qu'il faut faire, de se trouver seulement à l'équilibre, en finançant les dépenses juste à l'euro près. Parce qu'à ce moment-là, aucun investissement pour demain ne serait envisageable. Or le vrai enjeu aujourd'hui c'est non seulement d'absorber les baisses de dotations, les baisses de recettes mais surtout ne pas anticiper ou surestimer celles sur lesquelles on peut compter, qui sont moins faciles à contrôler comme par exemple les droits de mutation. Ce n'est pas nous qui réalisons les achats et les ventes de biens immobiliers sur la collectivité.

Nous devons surtout dégager des marges nécessaires pour financer nos investissements et faire en sorte que notre endettement soit toujours maîtrisé. C'est la condition pour investir. **Investir en limitant** le recours à notre emprunt comme l'a donné en ligne de mire M. Bergeret. **On ne cache rien, on dit les choses simplement et si vous regardez, vous lisez, aucun maire, aucune collectivité ne dit aujourd'hui les choses différemment.**

Aujourd'hui tout est contraint, les difficultés sont de plus en plus fortes sur les collectivités. Les maires sont dans un étau, dans une nasse, où ils n'auraient plus que 2 solutions, soit augmenter la fiscalité à la place de l'Etat qui ne veut plus le faire après l'avoir beaucoup fait et qui ne veut pas assumer les responsabilités qui sont les siennes - même si nous devons contribuer nous aussi à la réduction du déficit et c'est bien normal - ou alors ne plus investir, car pour le reste nous sommes face à des dépenses contraintes, obligatoires.

Nous avons un personnel, je le redis pour M. Martin, que nous maîtrisons en termes de masse salariale et de volume même si nous procédons à des recrutements. Certains pour remplacer des personnes qui ne sont plus là et pour maintenir un niveau de service. Quant à la fiscalité, nous ne l'augmentons pas.

Si dans le pacte de Métropole on imaginait que tout le monde écrive une bonne fois pour toute qu'il n'augmente pas la fiscalité et maîtrise les ressources de personnel... Et si chaque commune le faisait tout simplement, on arriverait collectivement à être plus performant.

Augmenter la fiscalité à la place de l'Etat et renoncer à des investissements cela n'est pas envisageable et nous ne le ferons pas. Par contre nous revisiterons peut être des investissements. Que ce soit sur l'enveloppe financière, que ce soit sur nos priorités. Vous avez le plan de charges si je puis dire qui vous a été rappelé : 7 millions d'euros en 2016. Sur les projets suivants : l'extension rénovation de l'école Prévert, Leclerc ; les études pour la réalisation du groupe scolaire avenue Victor Hugo le début des travaux du pôle petite enfance à Alai le dossier en cours sur la création d'un gymnase du bourg ; la couverture des terrains de tennis au stade du Sauze ; les travaux d'aménagement de la maison des familles ; les travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments à Berlier-Vincent des travaux d'économies d'énergies (une chaudière au stade Dubot pour l'année prochaine) ; l'aménagement de jeux d'enfants ; le lancement d'une nouvelle phase de déploiement de la vidéo protection que nous ferons sur deux exercices. Nous l'avions envisagé pour l'année 2016 mais nous le ferons sur deux exercices 2016 et 2017. Nous allons donc étaler et tout cela d'ici la fin du mandat dans un contexte financier qui ne devrait pas s'améliorer alors que les dotations de l'Etat devraient encore diminuer puisque la réforme est annoncée pour 2017, et sera étalée en termes d'impact sur plusieurs années entre 2017 et 2019.

Notre objectif est donc bien d'accompagner la ville de Tassin la Demi-Lune et son évolution. Vous savez que nous avons un plan de mandat, que nous avons explicité et mis en perspective. Nous nous attachons à le réaliser, à le suivre, à faire en sorte que les tassilunois

en bénéficient, tel que nous l'avons proposé. Ce débat d'orientation budgétaire montre que nous faisons tout cela avec responsabilité, avec conscience, avec la volonté de répondre à un certain nombre de tassilunois et pour que tout le monde comprenne que nous ne pouvons pas forcément faire les choses dans les mêmes conditions qu'hier. Il va falloir s'adapter, et les services pour certains du moins devront aussi être revus dans leur périmètre. »

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016 (Ville et Espace culturel l'Atrium)

4 – MISE EN PLACE DU NOUVEAU PLAN DE STATIONNEMENT COMMUNAL ET TARIFS 2016

Depuis 2009, date du dernier plan de stationnement communal, la densification forte de la ville et l'accroissement induit du trafic automobile, dont nous constatons aujourd'hui les impacts négatifs sur notre cadre de vie, plus particulièrement la saturation des capacités de stationnement, en cœur de ville notamment, nécessitent de réviser en profondeur notre plan de stationnement. .

L'objectif de cette révision est double.

- D'une part, corriger les erreurs, les manques du plan de 2009 menant au fil du temps à un moindre respect du stationnement réglementé et à son inefficacité.
- D'autre part, rendre plus lisible et plus accessible l'offre de stationnement en introduisant plus de souplesse dans la tarification, un meilleur contrôle et enfin permettre l'amélioration des équipements vieillissants voire régulièrement défectueux.

Dès lors une étude globale et précise par zone et par quartier a permis de dégager les enseignements et les évolutions qui font l'objet du nouveau projet de plan de stationnement proposé.

La commune possède un plan de stationnement revu en 2009 où 4 zones existent :

- La zone rouge : permettant une forte rotation des véhicules (2h maximum).
- La zone verte : permettant un stationnement plus long (3h maximum).
- La zone jaune : dédiée au stationnement longue durée, avec un tarif horaire dégressif.
- La zone bleue : permettant de disposer d'un stationnement gratuit de courte durée avec un contrôle par disque.

Suite à une étude réalisée par le bureau d'études AMPS en 2013, plusieurs constats témoignent de l'essoufflement de ce plan de stationnement :

- Taux de respect de 32% sur les zones à durée limitée
- 7% des disques valables sur les zones bleues
- Une saturation avérée du stationnement sur le centre-ville

Il est donc proposé, suite à cette étude, de mettre en œuvre un nouveau plan de stationnement pour l'année 2016. Ce nouveau plan de stationnement comprend plusieurs volets :

1. Modification du zonage :

La zone la moins respectée sur la commune est la zone bleue. Suite aux constatations de l'étude, il paraît judicieux de supprimer cette zone qui est mal utilisée voir non respectée par les usagers.

Avec la suppression de la zone bleue, un nouveau zonage doit être réalisé (cf annexe 1).

Ainsi, les zones rouges et les zones vertes ont été étendues afin d'encourager la rotation des véhicules et laisser plus de places disponibles pour les personnes souhaitant accéder aux commerces ou à tout autre service.

2. Les tarifs 2016 :

Suite aux préconisations de l'étude de stationnement, les tarifs ont été revus. Pour la zone jaune, il a été décidé un tarif à la demi-journée et à la journée afin de simplifier le stationnement longue durée, utilisé principalement par les actifs et les résidents.

De plus, la période de gratuité de stationnement passe de 15 minutes à 30 minutes afin de permettre aux personnes de faire des courses rapides. Les tarifs de stationnement proposés sont les suivants :

Zone rouge Payante de 8h30 à 12h30 / 14h00 à 19h00 (Gratuite de 12h30 à 14h00) durée 2h								
Temps en mn	15	30	45	60	75	90	105	120
Px 2013 en €	0	0,6	1,1	1,6	2,2	2,7	3,4	4,0
Px 2014 en €	0	0,6	1,1	1,6	2,2	2,7	3,4	4,0
Px 2015 en €	0	0,6	1,1	1,6	2,2	2,7	3,4	4,0
Px 2016 en €	30 minutes gratuites		/	1	/	/	/	2,5

Montants déductibles calculés par horodateur

Zone verte Payante de 8h30 à 12h30 / 14h00 à 19h00 (Gratuite de 12h30 à 14h00) durée 4h												
Temps en mn	15	30	45	60	75	90	105	120	135	180	210	240
Px 2013 en €	0	0,5	0,8	1,0	1,3	1,6	1,9	2,2	2,6	3,6	/	/
Px 2014 en €	0	0,5	0,8	1,0	1,3	1,6	1,9	2,2	2,6	3,6	/	/
Px 2015 en €	0	0,5	0,8	1,0	1,3	1,6	1,9	2,2	2,6	3,6	/	/
Px 2016 en €	30 minutes gratuites		/	0,5	/	/	/	1,5	/	2,5	/	3,5

Montants déductibles calculés par horodateur

Zone jaune Payante de 8h30 à 12h30/14h00 à 19h00 (Gratuite de 12h30 à 14h00)			
Temps en mn	0-30	Par tranche de 30mn	
		Pendant les 4 premières heures	Pendant les 5 heures suivantes
Px 2013 en €	0	0,3	0,2
Px 2014 en €	0	0,3	0,2
Px 2015 en €	0	0,3	0,2
Temps en h	1/2 h	1 demi-journée (6h)	1 journée (8h)
Px 2016 en €	0	2,5	5

Tarifs forfaitaires (non déductibles)

Abonnements :

- Maintien de l'abonnement résidents :

L'abonnement résident ne peut être délivré qu'à des résidents du centre-ville de Tassin la Demi-Lune.

La carte d'abonnement résidents permet de stationner sur les zones jaunes et vertes du centre-ville.

- Création de l'abonnement professions mobiles :

Cet abonnement ne concernerait que les professions mobiles suivantes : serrurier, menuisier, couvreur, zingueur, électricien, plombier, chauffagiste, frigoriste, peintre, ramoneur, vitrier, dépanneur/réparateur (téléphonie, électronique, appareils médicaux, audio-visuel, informatique, électroménager, ascenseur), prestations et soins à domicile, à l'exception des médecins.

La carte profession mobile permettrait aux professionnels mobiles de stationner sur toutes les zones (rouge, jaune et verte) sans limitation de durée et sans place réservée.

- Création de l'abonnement longue durée :

Cet abonnement serait ouvert à tous. Il permettra, notamment aux pendulaires ou aux personnes venant travailler sur Tassin la Demi-Lune, de bénéficier d'un stationnement longue durée sur le Centre-Ville.

Cet abonnement concernerait uniquement la zone jaune et la zone verte de stationnement.

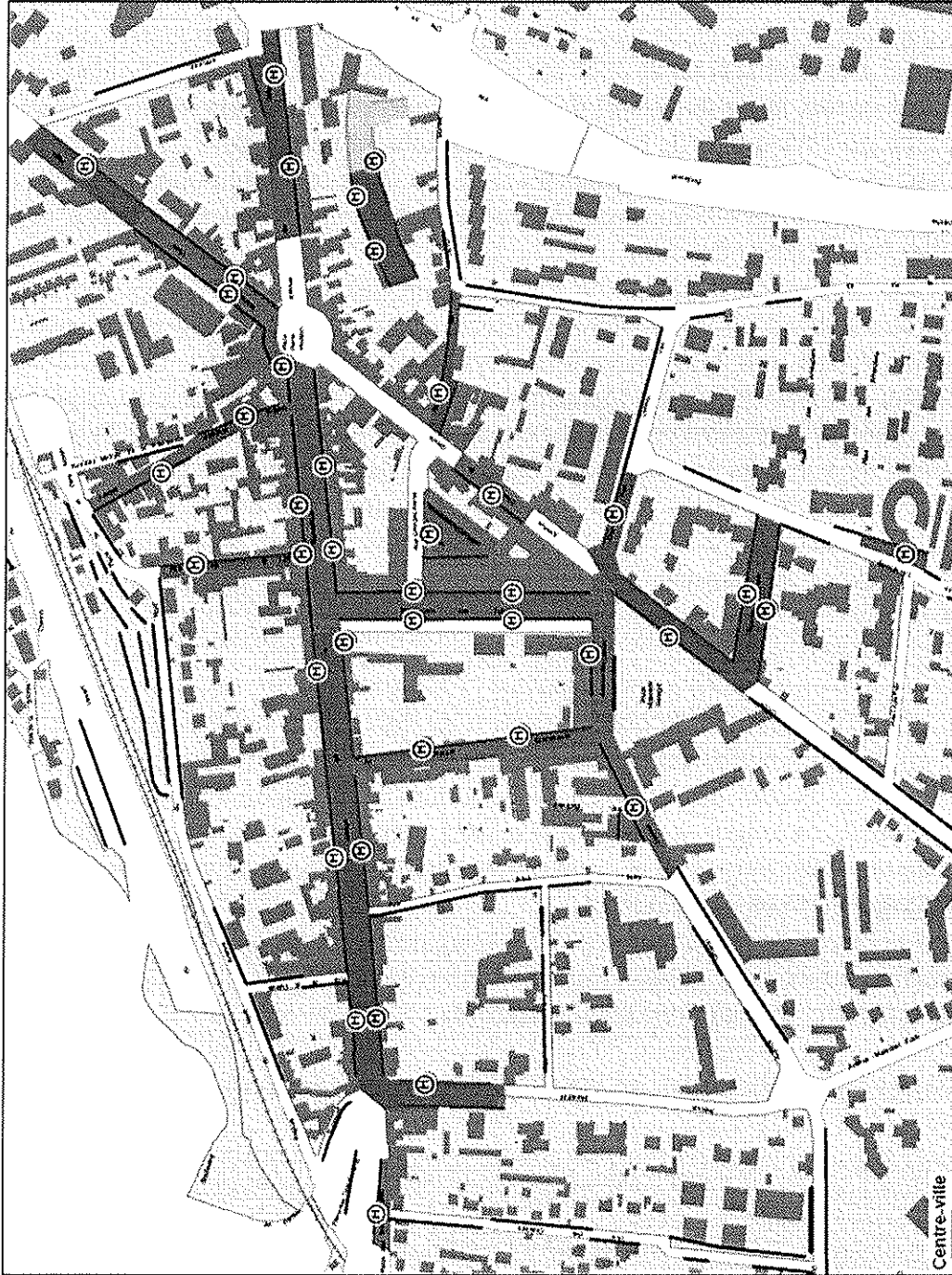
Les tarifs d'abonnement proposés sont les suivants :

Tarif résident			
2013 - Carte valable sur les zones vertes et jaunes	197 €	par an	55 € par trimestre
2014 - Carte valable sur les zones vertes et jaunes	197 €	par an	55 € par trimestre
2015 - Carte valable sur les zones vertes et jaunes	200 €	par an	56 € par trimestre
2016 - Carte valable sur les zones vertes et jaunes	200 €	par an	56 € par trimestre




Tarif professions mobiles	
2016 - Carte valable sur toutes les zones	300 € par an

Tarifs longue durée	
2016 - Carte valable sur les zones jaunes et vertes	400 € par an / 100 € par trimestre

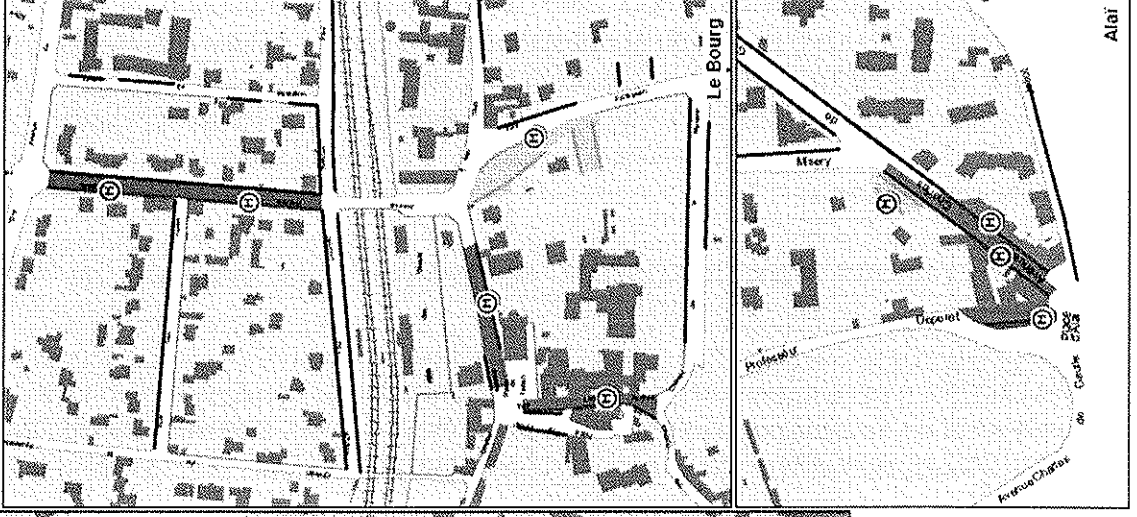
PLAN DE STATIONNEMENT



Zone de stationnement

-  Zone rouge : courte durée
-  Zone verte : moyenne durée
-  Zone jaune : longue durée

-  Stationnement toléré
-  Horodateurs



F.ROUSSELOT : «Effectivement, nous avons travaillé avec la commission cadre de vie sur le plan de stationnement, les services ont pu et ont su nous faire part de choses très claires. Ceci dit vous dites que vous avez travaillé en concertation avec les conseils de quartiers mais vous n'avez peut-être pas tenu compte de leur avis. Car, après renseignements, le conseil de quartier de l'Horloge demande une unicité de tarif sur le parking de l'horloge. Ce n'est pas ce que vous nous aviez dit à la dernière commission »

Le Maire remercie Mme ROUSSELOT et demande à M. PALAZON de répondre à son intervention.

L. PALAZON : « La réponse que j'ai ne va pas forcément vous convenir mais on a modifié beaucoup de choses et on ne peut pas dire oui à tout ce qui est demandé. D'accord, il y a eu des demandes et aussi d'autres demandes. On a eu une discussion très longue avec le conseil de quartier en particulier sur le secteur de la gare du bourg.

La rue Paul Doumer qui était en zone bleue nous la passons en zone gratuite. En effet, cette rue sert surtout aux gens qui prennent le train et pour ces personnes si la rue restait en zone bleue et donc limitée à 1 heure et demie, ils ne pouvaient pas y stationner, d'où l'engorgement au niveau de l'institution St Joseph où il n'y a plus de places de stationnement car les gens qui prennent le train se garent-là. C'est sûr, au conseil de quartier, les riverains de la rue Paul Doumer m'ont dit que ça ne les arrangeait pas car ils allaient avoir des voitures stationnées devant chez eux, mais on a essayé de travailler pour le bien général.

J'ai eu des conversations avec d'autres personnes qui m'ont dit que la rue des maraîchers allait être en zone payante et s'inquiétaient alors de ne plus pouvoir se garer. Les gens qui se garent actuellement rue des maraichers, soit ils prennent un abonnement, soit ils payent.

Il faut quand même noter que pour la rue des maraîchers, toutes les personnes qui se rendent à la résidence Beau séjour, n'ont aucune place pour se garer parce que c'est complet toute la journée.

Globalement, les conseils de quartiers ont bien participé à cette élaboration, certaines remarques qu'on pouvait appliquer le seront. C'est sûr nous n'avons pas pu appliquer toutes les remarques. Encore une fois sur le plan proposé aujourd'hui, ce n'est pas un plan définitif, on fera le point avec la commission cadre de vie et les conseils de quartiers mi-2016. Il y aura peut-être des petits rectificatifs à faire. »

P.CHARMOT : « Je crois qu'il faut quand même regarder l'essentiel. D'abord ~~en un~~ et vous l'avez rappelé vous-même, donc j'en suis ravi, la concertation a eu lieu. Elle a été faite avec tous les conseils de quartiers et il y a eu un gros travail car c'est un sujet qui ne date pas d'aujourd'hui et j'en remercie M. Palazon. Les études ont été commencées dans la mandature précédente. C'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine où il a fallu entendre, examiner, se forger une politique en fonction de bien des contingences. Je remercie aussi les services, le service voirie entre autres, qui a travaillé longuement et au millimètre.

On parle de plus de 4 658 places de stationnement. Vous imaginez le travail que cela représente et comme l'a dit M. Palazon, après avoir écouté tout le monde, compris qu'il y avait des attentes qu'on ne pourrait pas satisfaire. Il fallait prendre une décision.

Je vous glisserai au passage une information qui vient de m'être communiquée ou plutôt deux.

Nous avons fait à Tassin la Demi-Lune ce qui ne se fait nulle part en termes de tarification du stationnement et surtout ce qui ne se fait pas à la ville de Lyon. C'est-à-dire que nous avons réduit le coût du stationnement. Il ne faut pas oublier l'essentiel, cela est fait pour apporter plus de souplesse et surtout pour faire vivre nos quartiers. Pour aider l'ensemble de la population, les commerçants nous proposons une offre plus équilibrée, mieux répartie, harmonisée, avec une tarification attractive et moins chère.

A Lyon, c'est plus cher, c'est au quart d'heure. A Tassin la Demi-Lune nous mettons de surcroît 30 minutes de gratuité dans toutes les zones de stationnement. En 30 minutes, on peut faire un certain nombre d'achats et notamment de proximité comme aller chez le boucher, chez le boulanger, acheter un magazine, emmener son enfant à l'école en stationnant ailleurs que sur les trottoirs de façon dangereuse et irrégulière au risque de prendre un PV.

Pour parler de recettes, je rappelle que tout le monde y trouvera son compte et sa place avec le respect nécessaire dû à chacun dans ses modes de déplacement mais la contrepartie de l'évolution de nos tarifs sera aussi plus de contrôle.

A savoir un renforcement des sanctions potentielles du fait d'un doublement des effectifs municipaux qui nous permettent d'être plus présents sur cette question du stationnement. Il n'est pas seulement question de sanctionner car on ne récupère pas l'argent des procès-verbaux mais dans une ville de quasiment 22 000 habitants chacun doit comprendre que c'est une nécessité que de respecter les modes d'organisation et de gestion de l'espace public et en particulier du stationnement.

On apporte plus de souplesse, on diminue les tarifs mais en contrepartie il y aura du contrôle.

Nous parlions de recettes, à Lyon tout augmente, le Maire vient en effet d'annoncer qu'il augmenterait les impôts en 2016.

Vous comprenez que notre démarche se passe dans un contexte de financement et de recettes de la ville très contraint. Nous faisons un effort pour les Tassilunois, pour les commerçants et nous espérons que cela fonctionnera bien afin que tout le monde puisse y trouver un réel avantage. Nous voulons garder l'attractivité de Tassin la Demi-Lune et même la renforcer dans tous ces quartiers puisque ce n'est pas seulement en centre-ville que la question du stationnement est traitée.

Pour terminer, je rappelle que c'est le fruit d'un long travail et je pense que par le dialogue qui a été mené par Louis Palazon avec les différents interlocuteurs, nous sommes arrivés à une proposition équilibrée, raisonnée et tout à fait conforme aux attentes des uns et des autres.

Ce que l'on pourra améliorer, on l'améliorera. Ce plan n'est pas inscrit pour les 15 ans à venir, nous verrons par la suite comment nous pouvons améliorer les choses. »

Après avis favorables à l'unanimité de la Commission Cadre de Vie réunie le 10 novembre 2015 et de la commission Ressources du 12 novembre 2015, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider le nouveau zonage de stationnement et les nouveaux tarifs de stationnement pour l'année 2016.

5 – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE ET DES AMENAGEMENTS DU STADE DUBOT

La municipalité a engagé une action sans précédent en faveur du sport pour tous. Elle s'est traduite concrètement par la déclinaison d'un schéma directeur des équipements sportifs en lien avec une politique sportive territoriale nouvelle, attendue par tous les acteurs du sport au plan local depuis plusieurs années.

Elle s'articule autour de pôles de disciplines et d'un meilleur maillage des équipements sur la commune et en intercommunalité avec les syndicats porteurs eux-mêmes de projets d'équipements (SIOL pour la gymnastique notamment et Aquavert pour la natation).

Dans le cadre de ce schéma directeur il a été décidé, après avoir associé les clubs sportifs à son élaboration, de réaliser en priorité les aménagements du stade Dubot et notamment dans le cadre du schéma directeur des équipements sportifs, de remplacer la pelouse du terrain actuel par un revêtement synthétique.

Il s'agit d'améliorer la pratique sportive sur le stade Dubot et d'augmenter les créneaux disponibles pour les associations sportives. Le remplacement de la pelouse du terrain d'honneur par un terrain synthétique permettra en effet une pratique deux à trois fois supérieure.

Aussi, des études ont été engagées pour permettre la réalisation de cet équipement pendant l'été 2016.

Le projet retenu prévoit les travaux suivants :

- Transformation du terrain gazonné en gazon synthétique de type cryogénique
- Remplacement du terrain synthétique d'entraînement en fin de vie
- Rénovation du plateau multisports à l'entrée du site
- Elargissement et sécurisation de l'entrée principale
- Aménagement d'une aide de lancer de poids
- Création d'une aide de lancer de javelot au stade du Sauze

Le plan de financement prévisionnel proposé pour cette opération se présente comme suit :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Transformation du terrain gazonné en synthétique	512 949,40 €	Fédération Française de Football	83 284,94 €
Terrain d'entraînement 75 x 50	224 922,00 €	Région Rhône-Alpes	50 000,00 €
Plateau multisport	54 092,00 €	Métropole de Lyon	50 000,00 €
Modification de l'entrée principale	17 440,00 €	Réserve parlementaire	20 000,00 €
Aire de poids	2 375,00 €	Autofinancement	646 593,46 €
Aire de lancer de javelot	38 100,00 €		
TOTAL	849 878,40 €		849 878,40 €

P.MARTIN : « Nous allons nous associer à ce vote bien entendu puisqu'il s'agit d'aller demander une subvention nous avons toutefois une petite réserve sur ce qui a été fait sur l'optimisation des créneaux horaires.

Pour les scolaires très bien, cela va enfin rendre la pelouse utile mais en ce qui concerne le mercredi après-midi qui est l'heure de pointe des tassilunois qui pratiquent soit l'athlétisme soit le foot sur la pelouse, il n'y aura pas d'amélioration de ce point de vu là.

C'est notre réserve sur ce point. Je ne sais pas si M. RANC à l'intention de le rappeler mais on avait demandé, et on l'a encore rappelé en commission Ressources récemment, des informations sur la façon dont le coût d'entretien d'une pelouse avait été calculé, qui rend intelligent ou pas cet investissement. Nous sommes toujours dans cette attente »

J. RANC : « Je ne reviendrai pas sur la façon dont a été conduite l'étude sur les équipements sportifs de notre commune. Nous avons déjà eu l'occasion, avec les élus du groupe « Mieux vivre à Tassin la demi-Lune », de nous exprimer sur ce sujet.

Il y a encore quelques mois, nous regrettions simplement la méthode avec laquelle vos priorités avaient été arrêtées, ainsi que certains de vos projets qui allaient à l'encontre de l'intérêt d'associations sportives Tassilunoises d'importance. Les regroupements de certains de nos clubs prévus par votre projet, ainsi que la façon de les étaler dans le temps, manquent selon nous de cohérence et condamnent l'avenir même de certaines structures.

Mais désormais, nous allons devoir nous inquiéter également du financement de votre projet, pour lequel nous avons déjà fait part de nos doutes quant aux montants annoncés qui paraissaient alors bien faibles. En plus de ne pas vous mettre en adéquation avec vos déclarations passées, vos choix pourraient s'apparenter, encore une fois, à un gaspillage d'argent public.

Lors des élections municipales, nous ne le rappellerons décidément jamais assez, vous vous étiez engagés, comme l'ensemble des candidats, à réaliser la mise en synthétique du stade du Sauze. Vous le savez, nous défendons ce projet depuis l'origine, car il aurait permis, dès le début du mandat, non seulement de réaliser une promesse entretenue depuis des années, mais aussi de nous mettre à niveau de nos voisins de la même strate qui sont toutes dotées de 2 stades de bonne facture. Enfin, ce projet permettait à notre club de football de pérenniser son existence et ce, pour environ 450 000€ à 500 000€.

Suite à votre élection, vous avez finalement balayé d'un revers de manche cette promesse de campagne, prétextant du coût trop élevé de ce programme.

Quelle n'a donc pas été notre surprise, après de si longs atermoiements, de vous voir nous présenter un programme qui finalement coûtera 100 000€ de plus que la mise en synthétique du stade du Sauze, le tout, avec le désavantage de supprimer un de nos deux stades et donc d'handicaper notre club de football, puisque l'espace du Sauze sera réutilisé pour y construire des bâtiments.

En effet, nous ne retenons dans notre calcul que la transformation du terrain gazonné en gazon synthétique de type cryogénique, pour 512 949€ HT, ce qui représente un montant TTC de 615 538€. Bien entendu, vous ne manquerez pas en réponse de nous rappeler que le projet que vous nous présentez ce soir n'est qu'une déclaration d'intention pour obtenir des subventions. Et nous rappeler également que pour 1 million d'euro d'investissement, il prévoit au-delà de la mise en synthétique de Dubot quelques menus aménagements de tout autre ordre comme le remplacement du terrain synthétique d'entraînement, la rénovation du plateau multisports ou la création d'aire de lancer de poids et de lancer de javelot.

Mais tout de même, nous ne pouvons que déplorer que ce plan de travaux revienne à détruire une pelouse ayant à peine 10 ans.

Alors certes, nous rencontrons depuis le départ avec le gazon de ce terrain des difficultés, mais ce n'est pas faute de vous avoir sollicité pour engager les garanties décennales sur cet équipement tant qu'il en était encore temps, en demandant à l'entreprise ex-RETY GREEN STYLE devenue GREEN STYLE de corriger son ouvrage.

Parce que nous n'aurions manifestement pas agi de la même façon et que nous ne souhaitons pas être associés à une opération qui va à l'encontre de partenaires historiques de la ville, nous voterons contre cette délibération qui emporte une non adhésion globale à ce plan de travaux. »

Mme HAENTJENS souhaite répondre à ces observations.

A.C. HAENTJENS : « Je souhaiterais répondre aux points exposés précédemment.

Le premier c'est effectivement le vrai problème de cohabitation qui se le pose le mercredi après-midi. Ces créneaux pendant lesquels il est impossible de cumuler un entraînement d'athlétisme et un entraînement de football sur le grand terrain là-dessus nous sommes en discussion, nous avons reçu séparément l'Athletic club et le club de football. Il y a des avancées qui se font parce qu'il y a quelques petits créneaux qui peuvent être modifiés. Pour ne rien vous cacher nous les revoyons vendredi prochain, ensemble avec le maître d'œuvre car des aménagements sont peut-être possibles sur le mercredi après-midi, en tout début d'après-midi.

Les choses sont ainsi faites, les entraînements commencent à 14 heures 30, si on peut réussir à obtenir un accord entre les 2 associations pour que l'entraînement commence à 13 heures ou à 13h30 on peut par exemple mettre une heure et demie ou une heure de foot sur le grand terrain le mercredi après-midi.

Il est vrai que c'est une très grosse frustration pour le foot d'avoir un terrain magnifique qui sera utilisable « H24 » mais pas le mercredi après-midi puisqu'il y aura l'athlétisme. C'est quelque chose sur lequel il faut qu'on avance et je crois qu'il y a des possibilités de petits pas en avant. Peut-être voir s'il n'y a pas possibilité de déplacer un entraînement tardif le mercredi de l'athlétisme et de le placer un autre jour de la semaine. Rien ne se fera évidemment sans l'approbation des 2 associations, mais elles ont la certitude déjà pour l'année prochaine qu'aucun de leurs créneaux ne leur sera retiré. On avance progressivement dans le dialogue.

En particulier vous avez vu qu'il y a des propositions qui ont été faites par le maître d'œuvre pour améliorer le petit terrain en synthétique qui existe déjà, notamment pour l'entraînement des petits, avec l'installation de buts dans les côtés transversaux.

De façon à ce que les équipes ne s'entraînent plus seulement dans la longueur, sur ce petit terrain puisqu'il y a beaucoup de petits qui s'entraînent en début d'après-midi, mais qu'ils puissent mettre dans le sens de la largeur. De même sur le grand terrain d'honneur des équipements permettront de s'entraîner aussi dans le sens de la largeur avec traçages adaptés pour qu'on puisse cumuler beaucoup d'entraînements. Je pense que ces installations d'aujourd'hui permettront d'accueillir dans de meilleures conditions déjà cette année l'effectif actuel de l'UODL foot et que même s'il augmente l'année prochaine, ce que nous souhaitons vraiment, tout le monde pourrait être accueilli quand les effectifs augmenteront vraiment dans l'une et l'autre des associations c'est à ce moment-là qu'il conviendra de remettre les choses sur la table pour avoir de quoi tenir avec des augmentations raisonnables du nombre d'adhérents.

La 2ème précision est à propos du coût d'entretien de la pelouse du stade Dubot du terrain d'honneur en herbe dont j'ai récupéré le détail.

Cet entretien nous coûte entre 25 et 40 000 euros HT par an. Avec le traçage qui a lieu une fois par semaine, cela fait à peu près 30 traçages par an, 90 heures de main d'œuvre. De la peinture pour 7000 euros environ 30 tontes par an aussi, environ à 25 euros, ça fait 7500 euros. Les engrais, la mise en place des mottes, la lutte contre les vers de terre tout ça nous coûte 5000 euros, le sablage et le regarnissage 5000 euros et environ, au moins pour 2013, la facture d'eau était de 13 520 euros. Il n'y a pas les frais d'amortissement. Ce sont les chiffres qui m'ont été donnés HT.»

P. CHARMOT : « Je crois que ça démontre bien qu'il faut se poser les questions de façon globale et c'est ce que nous avons fait, dans le cadre de la politique sportive territoriale et du schéma directeur, sur les moyens qu'on peut mobiliser pour permettre à chaque discipline de vivre, exister sur tassin la demi-lune et de proposer leurs activités sportives aux tassilunois et aux plus jeunes en particulier.

Quand on a cette réalité d'un terrain qui présente par sa conception, la façon dont il peut être sollicité, des dépenses régulières, il faut déterminer une politique sur 10, 15 ans, 20 ans en termes d'aménagement. Ces chiffres là nous interpellent.

13000 euros de dépenses d'eau ! Un terrain en herbe transformé en terrain synthétique ça ne coûte pas 13000 euros en eau. Nous avons pour le coup des moyens à réaffecter à d'autres projets pour le foot et en plus sur le site, madame HAENTJENS l'a bien expliqué. On travaille en concertation pour vraiment déterminer au plus près et de façon fine la manière dont les entraînements, les pratiques pourront se dérouler.—A l'évidence on va offrir plus de temps disponible, plus de moyens, plus de créneaux de jeu, et nous faisons en sorte que cette discipline du football soit visible et organisée sur un site plutôt que de répartir certaines disciplines à droite et à gauche.

Enfin, permettez -moi de vous dire qu'on vise quand même de répondre à un objectif important, celui de favoriser la pratique du sport pour tous et si on veut le faire, il faut le faire en pensant au football bien sûr mais aussi en pensant à toutes les disciplines qui sur la commune attendent depuis un certain nombre d'années des aménagements. Même si j'avais effectivement pris une position différente avant les élections sur l'aménagement du terrain du Sauze en synthétique, si nous voulons à la lumière de l'ensemble des demandes et des besoins, y répondre et bien il faut garder le site du stade du Sauze pour d'autres projets et c'est bien évident que dans ce cas, la meilleure solution c'est de rapatrier l'ensemble de la pratique du foot sur le stade Dubot. Nous réfléchissons à la possibilité d'une extension dans le cadre de discussions avec des propriétaires actuels du foncier pour voir comment l'on pourra demain développer un projet supplémentaire de terrain sur ce site et d'arriver à 2 terrains homologués plus un terrain existant aujourd'hui et le petit terrain de football à 7. »

A.C. HAENTJENS : « Je voulais juste rappeler que l'association de foot ne dispose pas d'un terrain mais de 2 terrains pour jouer à 11. Même si le Sauze n'est pas en synthétique il est, de l'aveu même de M. Vitali le président très bien entretenu, de bonne qualité. On peut ne pas jouer dessus mais on peut aussi quand il y a des urgences ou un afflux continuer à y jouer. Nous nous sommes engagés à

ne faire aucun travaux sur l'actuel terrain en gore tant qu'il n'y avait pas un deuxième terrain U11 pour l'équipe de foot.

Je pense également que dans ce projet l'association qui a la plus à s'adapter ce n'est pas le foot mais l'athlétisme puisqu'ils perdent une aire de lancer pour le javelot. Pour continuer à organiser des meetings il faut dans l'athlétisme 3 possibilités : pouvoir courir, sauter et lancer. Pour courir et sauter ça n'est pas un problème en revanche lancer le javelot va être difficile. C'est pourquoi nous avons décidé de faire des travaux sur leur aire de lancer de poids pour qu'ils puissent homologuer cette aire de lancer et proposer des compétitions de lancer de poids sur site. Et éventuellement de faire des travaux de traçages pour lancer le javelot ailleurs mais qui ne serait pas inclus dans la compétition, juste pour se mesurer. »

Après avis favorable de la commission Cadre de Vie réunie le 10 novembre 2015 et après avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources réunie le jeudi 12 novembre 2015, le Conseil municipal décide par 30 voix favorables et 3 voix contre (S. BENAYOUN, L. du VERGER et J. RANC) de voter ce plan de financement prévisionnel, autorisant ensuite M. Le Maire ou l'adjoint faisant fonction, à solliciter les subventions auprès des partenaires potentiels.

6 – CONVENTIONS DE SERVITUDE ERDF SUR DES PROPRIETES COMMUNALES

M. le Maire précise qu'il y a un changement de rapporteur pour la lecture de ce rapport et que M. LABAUNE, absent, est remplacé par M. PALAZON.

Dans le cadre des travaux sur la rue François Mermet, la rue des Cosmos, l'avenue du 8 mai et l'avenue Foch, le gestionnaire du réseau électrique et de la distribution publique (ERDF) doit emprunter la voie piétonne située entre l'Atrium et le gymnase des Genêtiers (parcelles cadastrées AO n°123 et AO n°124) ainsi que la parcelle du 17 B avenue Foch sur laquelle est implantée la résidence Residom (AO n°169).

Les travaux envisagés permettront de renouveler le réseau moyenne tension aujourd'hui vétuste, qui est source de nombreuses coupures électriques.

S'agissant de parcelles situées sur le domaine privé de la commune de Tassin la Demi-Lune, ERDF doit établir deux servitudes de passage et cela, au même titre qu'un tiers. Ces servitudes permettront à ERDF de procéder aux travaux de renouvellement de deux câbles moyenne tension sur l'allée des Genêtiers et d'un câble moyenne tension sur l'avenue Foch.

Les présentes conventions ont pour objectif de fixer les modalités de passage de ces câbles électriques notamment l'exploitation de ces câbles, les contraintes subies par la propriété de la commune en terme de travaux ou encore les cas de responsabilités suite à un dommage causé par cette installation.

Après avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie réunie le 10 novembre 2015, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction, à signer ces deux conventions de servitude avec ERDF.

7 – PROJET NATURE « PLATEAU DE MEGINAND ET VALLONS DU CHARBONNIERES, DU RIBES ET DU RATIER » : CONVENTION DE GESTION 2015

Les communes de Tassin la Demi-lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-bains, Sainte-Consoce, Grézieu-la-Varenne et la communauté de communes des vallons du Lyonnais, en partenariat avec la Métropole de Lyon et le département du nouveau Rhône, mettent en œuvre une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel remarquable, le plateau de Meginand et ses vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier.

Ce site est inscrit dans le réseau des Projets nature, un dispositif approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006, et celui des espaces naturels sensibles (ENS) issu du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale à la Métropole de Lyon. Les objectifs conduits par ces deux politiques sont similaires, à savoir la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et habitats naturels et leur ouverture au public.

L'année 2015 constitue une période transitoire de redéfinition du cadre d'intervention pour la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels. En effet, en plus des compétences issues de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a confié, à la Métropole, la compétence en matière d'aménagement du territoire, d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Cette nouvelle compétence impacte directement les relations établies entre les Communes porteuses de Projets nature-ENS et la Métropole.

Dans l'attente d'une nouvelle partition des rôles de chaque partenaire et dans la continuité de la démarche existante, la Métropole soutient en 2015 les actions portées par les Communes engagées dans un Projet nature-ENS.

Le programme 2015, validé par le comité de pilotage réuni le 26 mars 2015, prévoit les actions suivantes :

- Poursuite de l'entretien et du nettoyage du site
- Reprise du sentier au sud du plateau, entre St Genis les Ollières et Tassin la Demi-lune
- Création d'une mare forestière pour gérer la surverse de la mare agricole sur le sentier nord
- Animations pédagogiques pour le public scolaire et le grand public
- Le projet est animé avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, auquel est confiée une partie de l'étude d'interprétation du sentier

Le budget prévisionnel pour l'année 2015 se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT

Nettoyage du site	2 000,00 €
Fauche des zones humides	300,00 €
Animations pédagogiques Grand Lyon	20 000,00 €
Animations scolaires CCVL*	14 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	15 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	51 300,00 € TTC

*action réalisée sous maîtrise d'ouvrage CCVL

INVESTISSEMENT

Reprise du sentier	15 000,00 €
Création d'une mare forestière	3 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	18 000,00 € TTC

Dans le cadre de sa compétence, la Métropole assumera financièrement les coûts de gestion correspondants à la part métropolitaine des actions 2015 de valorisation du patrimoine naturel et paysager sur le territoire du Projet nature du Plateau de Méginand.

A ce titre, la Métropole remboursera à la ville de Tassin la Demi-lune les dépenses engagées au titre des actions 2015 dans la limite de 18 000 € TTC en frais d'investissement et 33 250 € TTC en frais de fonctionnement. Les modalités de financement explicitées ci-dessus remplacent celles précisées dans la délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2015.

Le projet nature portant également sur le territoire de la Communauté de communes des vallons du Lyonnais, un partenariat est également engagé avec la CCVL et le département du nouveau Rhône, qui financeront les charges relatives à leur territoire.

En conséquence, il est proposé la signature d'une convention de délégation de gestion, en application de l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), entre les communes de Tassin la Demi-lune, Charbonnières-les bains, Saint Genis-les Ollières, et la Métropole. La commune de Tassin la Demi-lune est désignée "pilote du projet" et réalise la programmation 2015. En tant que Commune pilote, Tassin la Demi-lune se verra rembourser les frais engagés par la Métropole de Lyon selon les conditions prévues dans la convention de gestion.

S. BENAYOUN souhaite avoir des précisions sur ces éléments :

S. BENAYOUN : « Lorsque l'on prend l'animation pédagogique du grand Lyon et l'animation scolaire, cela fait un total de 34000€, comment cette somme est-elle répartie ? »

C.SCHUTZ : « 20000 €, cette somme concerne les communes de St Genis les Ollières, Tassin la Demi-Lune et Charbonnières, moins 2 animations qui ont été offertes au grand public et les 14000€ concernent la commune de Ste Consorce et les autres de la communauté de communes du vallon du lyonnais. »

S. BENAYOUN : « C'est uniquement les actions qui sont à ce coût-là ? Que paye-t-on ? Il y avait des installations de panneaux etc... »

C.SCHUTZ : « Non, ce sont les animations pédagogiques, ce sont juste les actions qui sont en lien avec les écoles, cela concerne environ 24 classes qui bénéficient des animations pédagogiques, chaque animation coûte un peu plus de 700€, pour 3 matinées dont 1 matinée sur site.

Voilà ce que cela représente.

Il y a eu un appel à projet : 4 animations ont été retenues à l'issue : La ligue de protection des oiseaux, la Frapna, Artropologia et Naturama.

Ce sont des animations faites par ces associations en partenariat avec les enseignants pour les enfants. »

S. BENAYOUN : « Et donc les 20000€ d'animations pédagogiques se répartissent de la même manière mais cette fois-ci non tournés vers le scolaire ? »

C.SCHUTZ : « Non, les animations pédagogiques c'est bien la partie scolaire. »

P. CHARMOT : « les animations pédagogiques concernent le scolaire, au nombre de classes par rapport à la taille des communes. Tassin la Demi-Lune a un peu plus d'enfants donc une part dans le nombre d'animations pédagogiques plus importante.

Lorsque l'on parle d'animation pédagogique et d'animation scolaire c'est la même chose.

On a aussi des éléments d'investissements en termes de fléchage sur la reprise de sentier.

Les animations pédagogiques restent quand même très majoritairement pour les écoles. »

C.SCHUTZ : « Il y a 2 animations, une faite par l'ALPO et une faite par la FRAPNA pour le grand public, ces dernières ont un coût plus faible par classe.

Il y a une étude et un investissement en cours pour les sentiers du Méginand qui seront réalisés courant 2016. »

S. BENAYOUN : « 700 €x24 classes cela fait 17 000€ non pas 34000€ »

C.SCHUTZ : « c'est un peu plus de 700€ et il y a plus de 24 classes. Le montant que j'ai est « toutes Taxes » ce qui explique la différence. »

P. CHARMOT : « nous pourrions regarder plus précisément et vous donner plus d'éléments lors de la prochaine commission animation. C'est d'ailleurs très important le sens de cette action pour les enfants, pour le bénéfice qu'ils en ont et le retour que cela donne pour les enseignants et pour la valorisation du site.

L'objet principal c'est la mise en valeur, la promotion d'un espace naturel sensible sur le territoire communal. En fin d'année avec le rendez-vous de toutes les classes qui ont produit des travaux et actions en complément de ce qui a déjà été fait par le projet nature, on voit bien que cela mobilise et que les enfants comme les adultes sont très demandeurs de ces animations.

J'espère que demain la Métropole, maintiendra voire renforcera l'accompagnement de ce dispositif qui s'inscrit dans une dimension globale de la promotion des espaces naturels sur l'agglomération et de leur préservation.

Le site de Méginand fait partie de ces sites sur lesquels j'espère nous serons encore bien accompagnés.

Tout ceci est fait en adéquation avec les autres communes. Nous portons la gestion du projet car nous avons envie de faire perdurer ensemble ce projet. Il est mené avec un souci de qualité, d'offres adaptées aux scolaires et nous saluons le travail des enseignants dans leurs projets pédagogiques, à savoir faire la promotion de notre environnement naturel de proximité.

Lors de la journée des nouveaux arrivants, nous faisons visiter avec plaisir aux Tassilunois cet espace naturel afin qu'il soit connu du plus grand nombre.

Ce projet vise l'intégralité de la population avec entre autre la découverte des sentiers. »

Après avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie du 10 novembre 2015, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **d'approuver le programme d'actions 2015 et son plan de financement**
- **d'autoriser le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer la convention de délégation de gestion qui s'y rattache.**
- **d'autoriser le Maire ou l'adjoint faisant fonction à solliciter les participations prévues auprès du Grand Lyon, la Métropole et du Département du Nouveau Rhône**
- **d'autoriser le Maire ou l'adjoint faisant fonction à solliciter les participations prévues auprès des communes et de la communauté de communes des vallons du Lyonnais**
- **d'autoriser le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer toute pièce relative à cette affaire**

8 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- RAPPORT ACTIVITES DU SIGERLY :

Le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) a été fondé en 1935 par les Communes désireuses de se regrouper pour mieux soutenir leurs droits et intérêts vis-à-vis des concessionnaires.

Après diverses modifications statutaires, le SIGERLY est aujourd'hui compétent de manière obligatoire :

- sur la distribution publique de gaz et d'électricité
- et, de manière optionnelle, sur l'éclairage public, la dissimulation coordonnée des réseaux, la production et la distribution publique de chaleur.

Le Syndicat assure également des missions de conseils :

- en matière de maîtrise de la demande en énergie auprès des Communes,
- de coordination d'achat d'énergie
- ou d'autres démarches en lien avec les enjeux de la transition énergétique.

Il compte 56 Communes membres dont 48 appartenaient à la Communauté urbaine de Lyon.

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente, en lieu et place des Communes, en matière de :

- concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,

- création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Par conséquent, pour ces compétences, la Métropole se substitue au sein du SIGERLY aux 48 Communes membres situées sur son territoire, par le mécanisme de représentation-substitution et le Syndicat devient un syndicat mixte ouvert en application de l'article L 3641-8 du code général des collectivités territoriales.

Les Communes qui avaient également confié au SIGERLY d'autres compétences restées communales, telles que l'éclairage public, peuvent maintenir leur adhésion au Syndicat au titre de ces compétences.

Ces évolutions légales ont impliqué de réviser les statuts du SIGERLY et, notamment, ses compétences et sa gouvernance.

Les projets de statuts révisés ont été élaborés en coordination entre le SIGERLY et la Métropole. Ils ont été présentés au comité syndical du SIGERLY le 14 octobre 2015 et ont été validés par un vote du conseil.

Principaux éléments des nouveaux statuts du SIGERLY

a) En matière de compétences

Les nouveaux statuts proposent une organisation des compétences du Syndicat à la carte en supprimant la distinction entre compétences obligatoires et compétences optionnelles.

Dans les nouveaux statuts, les compétences du SIGERLY sont les suivantes :

- "concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz",
- "création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains",
- "éclairage public"
- "dissimulation coordonnée des réseaux".

Le Syndicat peut également assurer, sur demande de ses membres, les activités partagées suivantes :

- le Syndicat est compétent pour le financement, la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire conformément à l'article L 314-1 du code de l'énergie,
- en matière d'efficacité énergétique,
- en matière de maîtrise de la demande énergétique,
- en matière d'autorisations d'urbanisme,
- le Syndicat peut aussi assurer la mission de coordonnateur de maîtrise d'ouvrage.

b) En matière de gouvernance

L'entrée de la Métropole de Lyon a impliqué de revoir les modalités de représentation des membres au sein du Syndicat. Il est proposé une organisation qui repose sur les principes suivants :

- une représentation d'au moins un représentant par membre,
- une représentation de la Métropole à hauteur de 40 délégués titulaires et de 10 suppléants,
- une surpondération des voix liée aux compétences de distribution publique d'électricité et de gaz, justifiée par leur poids dans les recettes du Syndicat pour l'ensemble des membres du SIGERLY.

S'agissant d'un syndicat à la carte, l'ensemble des membres sera appelé à s'exprimer pour les affaires d'intérêt commun. Seuls les membres compétents seront appelés à voter pour les questions propres à une compétence particulière.

La commune de Tassin est effectivement représentée dans cette gouvernance en la personne de M. Pascal CHARMOT Maire de Tassin, délégué Titulaire.

- RAPPORT ACTIVITES SAGYRC

C. SCHUTZ : « Il s'agit du rapport 2014, syndicat qui gère le bassin versant de l'Yzeron et de ses affluents. Dans ce syndicat il y a 20 communes, cela représente 144 km² pour une population de 115 000 habitants. Les missions principales sont : entretien réguliers rivières, assurer la maîtrise d'ouvrages de restaurations hydrauliques et environnementales pour lutter contre les crues pour atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques, un débit d'étiage suffisant et tout ça en accord avec les objectifs européens.

Election d'un nouveau conseil syndical en 2014, cela représente 2 membres par communes donc 40 membres. L'élection d'un bureau avec 4 vice-présidents et 4 membres du bureau. Je suis élue au bureau du SAGYRC.

C'est donc la poursuite des actions de communication de sensibilisation du public qui ont eu lieu en 2014.

C'était l'année également d'engagement du dialogue avec la Métropole pour préparer la prise de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations.

Il a été question de continuer les actions de sécurisations contre les crues. Il y a eu un grand chantier autour des rives d'Oullins où il y a eu 1,4 km de cours d'eau réaménagé. On a supprimé la cuvette en béton, et refait une rivière un peu plus naturelle et élargi le lit.

Il y a également eu un traitement des terres polluées par la Renouée du Japon qui est une action importante car c'est une plante très invasive dans nos campagnes. C'est aussi en 2014, l'avancement des études sur les retenues sèches, les épandages géotechniques, l'inventaire faune et flore. Le projet a été labélisé « Programme Actions et de Prévention des inondations ». Et permet un financement de 36% par l'Etat. Pour rappel, la part de Tassin sur ce bassin versant concerne 15 000 habitants, la ville verse 114 000 euros à ce syndicat. »

P. CHARMOT : « Je voudrais apporter une observation complémentaire. Il venait d'être évoqué des actions de sécurisation du lit de la rivière sur les berges à Oullins. C'est logique de commencer par l'aval pour remonter vers l'amont. Ce qui me préoccupe c'est le temps mis par les décideurs, opérateurs, porteurs du programme pour arriver jusqu'à Tassin la Demi-Lune. En 2008, j'étais alors conseiller général du canton de Francheville et de Tassin la Demi-Lune, nous avons connu cet épisode de crue très forte. Heureusement plus depuis. Entre autres, avec la rehausse du pont Antoine PARDON, devenu Pont des Bruyères, on a bien limité le risque. Mais à l'époque j'avais indiqué, notamment auprès du Préfet, qu'il était important dans ce programme de lutte contre les crues de bien avancer sur cette question de l'aménagement des berges du lit et de recalibrage avant de passer aux retenues sèches (barrages). Je lui ai rappelé en juillet dernier que c'était toujours une priorité. D'abord l'aménagement des berges et seulement, ensuite, les retenues sèches.

Il me semblait préférable de dissocier les 2 dans le temps et d'avancer d'abord et surtout sur l'aménagement du lit et puis après de voir dans quelle mesure la question de l'aménagement des retenues sèches était toujours pertinente, ce que certaines études tendent à démontrer ou à vouloir prouver.

Or, aujourd'hui on a fait le travail à Oullins. A Charbonnières le maire a anticipé, il en avait les moyens. M. BERGERET le rappelait, nous n'avons pas les recettes équivalentes à Tassin. Il n'empêche qu'il est grand temps que l'action d'aménagement des berges arrive sur Tassin et, ce que je crains, c'est que nous prenions trop de retard. Je crois qu'il faut vraiment accentuer le travail, la dynamique sur l'aménagement des cours d'eau, du lit et des berges .

C'est un projet majeur, c'est un projet qui s'inscrit vraiment dans un programme de lutte contre les inondations qu'il faut comprendre et qu'il faut défendre. Il faut que les aménagements de berges de lit arrivent chez nous enfin. Et si le processus est cohérent Tassin doit pouvoir en bénéficier avant que nous ne puissions plus l'envisager dans les meilleures conditions pour notre commune.

RAPPORT D'ACTIVITES D'AQUAVERT

C. GARRIGOU : « Le président voulait souligner la qualité du travail de la mandature précédente qui laisse un établissement en bon ordre de marche solidement ancré dans son environnement et résolument tourné vers l'avenir.

Le SIVU est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. Il comprend 6 communes adhérentes : Lyon, Tassin, Ste Foy Les Lyon, Francheville, Craponne et St Genis les Ollières.

Chaque commune participe aux frais du SIVU selon une clé de répartition, inscrite dans les statuts du syndicat. Lyon a raison de 40% Tassin 27%, Ste Foy 11,3%, Francheville 11%, Craponne 7,35%, et St Genis 3,35%.

L'organisation du SIVU : il est composé de délégués communaux (liste consultable) M. REMOND m'accompagne ainsi que P. BERGERET en tant que délégués.

La gestion du parc est confiée au directeur du parc Aquavert qui veille au bon fonctionnement du parc et la mise en œuvre de la décision des élus.

Il y a 36 agents territoriaux, 10 vacataires spécialisés et une quinzaine de saisonniers qui assurent l'accueil du public, l'organisation et l'encadrement des activités, l'entretien et la maintenance de l'équipement.

En 2014, les recettes issues des prestations proposées par le parc s'établissent à 1 165 000 euros en légère baisse de 1,30 % par rapport à 2013.

La participation des communes se fait par le biais de la fiscalité.

- 293 463 € pour Tassin la Demi-Lune,
- 36 411 € St Genis-les-Ollières
- 122 819 € Ste Foy Les Lyon
- 79 887 € Craponne
- 119 559 € Francheville
- 434 760 € Lyon

Au total les recettes du parc se répartissent ainsi :
50 % issues des produits et des services et 48% issus des participations des communes.

Coté charges, les dépenses à caractère général sont en baisse de 2.1%. Si le coût d'entretien des bâtiments et autres biens immobiliers croissent fortement en 2014, en raison du vieillissement des infrastructures et des éléments techniques, le chapitre est maîtrisé grâce aux économies réalisées sur la ligne des énergies : une baisse de 17% sur les consommations de gaz.

Les dépenses du personnel représentent 68% des charges de fonctionnement du parc.
Elles atteignent 1 409 203 euros en 2014 et sont en baisse de 1% grâce à l'optimisation du besoin saisonnier pour la période estivale.

Le parc Aquavert joue un rôle important dans le paysage sport loisir et socio-éducatif du territoire du SIVU et de sa zone d'attractivité. »

M. CHARMOT remercie Mme GARRIGOU pour son intervention et souhaite apporter un complément d'infos :

« Je voudrais évoquer deux actualités du dossier : d'abord un projet d'extension et de développement de l'offre du parc Aquavert, car certains équipements de natation sont vieillissants. Ils posent des problèmes de réglementation aujourd'hui sur différents aspects : vestiaires, sanitaires etc.

La seconde actualité, c'est la sortie annoncée de la ville de Ste Foy Les Lyon. La participation de Ste Foy les Lyon est de 110 000 €, soit 1/3 de la participation de Tassin ou ¼ de celle de la ville de Lyon. Il y a donc de vrais enjeux, mais on peut comprendre que la ville de Ste Foy, qui a construit un nouvel équipement, se pose des questions.
Ces sont deux éléments d'actualité qui ne sont pas neutres sur lesquels nous aurons des évolutions. »

- ACTIONS ENGAGEES

P. CHARMOT : « Cela concerne notre contentieux avec la société PITANCE, promoteur immobilier, concernant les recours sur les permis de construire déposés par cette société pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 79 logements sur le terrain des maraichers.

La commune a fait appel du jugement en date du 02/07/2015 annulant les arrêtés refusant les Permis de Construire. Vous comprendrez que cela s'inscrit dans une volonté de défendre la commune mais aussi un objectif important qui est de pouvoir maîtriser le foncier sur ce tènement. Nous attendons maintenant la suite de cette procédure d'appel.

Je voudrais également compléter ce point avec une deuxième procédure concernant ce projet : il est question d'une autre action portée par les propriétaires du terrain à l'encontre d'une décision de la Métropole sur la modification du Plan Local d'Urbanisme n°11 que nous avons votée, et que la Métropole a voté aussi.

Un recours gracieux avait été fait par les propriétaires, qui n'a pas été accepté par la Métropole. J'approuve la décision de rejeter ce recours gracieux. Même si on peut entendre les raisons des

propriétaires, il y a également l'intérêt général à prendre en compte. Peut-être y aura-t-il un recours contentieux de la part des propriétaires à la suite de la réponse de la Métropole. »

M. le Maire laisse la parole à l'assemblée.

Mme de LAVISON BERNARD : « Je voudrais porter à la connaissance de mes collègues du conseil municipal certains faits concernant les écoles publiques de la ville.

Cela concerne Alai et sa mauvaise signalétique. En effet, il s'est produit il y a quelque temps un accident au sein de l'école et les pompiers qui sont intervenus ont eu des difficultés à trouver l'accès de l'école.

Il semblerait que la signalétique laisse à désirer. Cela pourrait engendrer des problèmes plus graves dans le futur. C'est une chose à contrôler.

Concernant l'école LECLERC : on assiste depuis septembre à des problèmes récurrents de dysfonctionnements de téléphone. Mme SCHUTZ les connaît et a fait remplacer le téléphone sans fil, qui coupe régulièrement sur quelques secondes et qui rend les communications difficiles voire impossibles. Cela pose problème aux parents qui veulent appeler les écoles pour signaler des absences ou en cas d'urgence. Le seul téléphone fixe se trouve dans le bureau de la directrice qui est fermé. D'où la nécessité d'un téléphone sans fil qui fonctionne.

En fait, il s'agissait d'un problème de batterie que le mari de la directrice a fait changer dans un magasin. Cet épisode a créé un climat délétère au sein de l'école. Cela aurait pu être évité pour un simple problème de batterie.

Le deuxième point concerne le papier pour sécher les mains dans les toilettes des écoles. Il viendrait à manquer. Il risque d'y avoir une pénurie d'ici la fin de l'année civile. Les enfants doivent l'utiliser avec parcimonie en attendant l'année prochaine. Je voulais sensibiliser le conseil municipal par ce temps humide et le froid, l'hiver arrivant, les gastro-entérite approchent et les rhumes guettent les enfants, il est donc essentiel que les enfants puissent s'essuyer les mains après se les être lavées en sortant des toilettes. C'est important pour l'hygiène et pour le bien être des écoliers tassilunois. »

P. CHARMOT : « Pour ce qui est de l'école d'ALAI la commission de sécurité et les pompiers ont validé la sécurité de l'école sauf erreur de ma part. Donc s'il y a quelque chose qui les contrarie aujourd'hui on le prendra bien sûr en compte car c'est prioritaire et indispensable.

Pour les questions de contingence du quotidien je les ai entendues. Lorsque vous parlez du climat délétère, j'espère que ce n'est pas comme ça que vous voyez les choses. Un souci de téléphone, autant pénible qu'il soit, ne peut pas créer un climat délétère. Il faut faire la différence entre l'important et l'accessoire.

Il laisse la parole à Mme SCHUTZ.

C. SCHUTZ : « Je vais vous rassurer sur une chose c'est que je suis au courant de ces problèmes-là. Par rapport à Alaï et à la signalétique. Il y a eu, effectivement, un cafouillage pour l'arrivée des pompiers au mois d'octobre. Nous avons refait une demande de signalétique Je continuerai à suivre ce dossier.

Pour LECLERC, je crois qu'il y a un téléphone qui a été commandé. Par rapport au papier, je n'ai pas de réponse aujourd'hui. »

J. RANC : « Concernant le 8 décembre, nous avons une petite question. Lyon a renoncé à organiser la fête des lumières et il le remplace par un hommage aux victimes. Je voulais savoir si nous faisons une opération similaire ou pas ?

A.C HAENTJENS : « la réponse à votre question sur le 8 décembre est oui. »


P. CHARMOT : « Sur le 8 décembre, nous maintenons effectivement les animations car, comme le Préfet l'a dit, dans le contexte du drame que nous avons évoqué en début de séance nous devons réinvestir l'espace public. Nous devons retrouver des lieux de vie, de partage, retrouver des lieux pour tout simplement vivre ensemble, et mettre aussi un peu de joie, un peu de gaieté, et tout en maîtrisant la sécurité de ces manifestations. Nous avons fait le choix dans l'instant du deuil national de supprimer des spectacles à l'ATRIUM, c'était nécessaire. Cela n'a pas été fait partout mais je pense que chacun a jugé en conscience et responsabilité ce qu'il devait faire. Je pense que c'était conforme aussi à l'esprit de notre posture des uns et des autres en tant qu'élus à ce moment-là et en tant que citoyens. Pour le 8 décembre à Tassin nous maintenons les animations et je profite de ce sujet pour vous dire que nous allons proposer aux tassilunois de venir déposer s'ils le souhaitent, un lumignon, une bougie sur le parvis de l'hôtel de ville.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour l'organiser, les services, les associations et les commerçants. En revanche nous ne fermerons pas comme nous l'avions envisagé, l'avenue de la République, pour des questions de gestion de la sécurité des mouvements,... etc. Cela ne nous paraît pas adapté même si c'était vraiment avec bonne volonté que je l'avais envisagé. Nous reverrons la question l'année prochaine.

S'il n'y a pas d'autres observations, questions, je vous propose de lever la séance. »

La séance est levée à 22h30.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 07/12/2015



Le Maire,
Pascal CHARMOT

